

Dispositif Pluriannuel INRA-CIRAD-CEMAGREF
Recherches et expertises sur la multifonctionnalité de
l'agriculture

Projet Modèle de développement et identité des
territoires dans les DOM insulaires (Réunion et
Guadeloupe)



La mise en œuvre de la LOA en
Guadeloupe : moyens, conditions,
conséquences.

Le point de vue des institutions



Compte rendu de mission à la Guadeloupe

14 - 29 mars 2003

Eduardo Chia et Michel Dulcire

Résumé

Le projet de recherche dans lequel cette mission en Guadeloupe s'inscrit vise à analyser en quoi la prise en compte de la multifonctionnalité (conception des CTE, leur montage ou élaboration et leur contractualisation) contribue à la remise en cause des modèles de développement dans les DOM insulaires (Guadeloupe et Réunion). La mission avait pour objectif de procéder à une série d'entretiens auprès des organismes de développement, porteurs de projets, institutions d'Etat et Conseil Régional concernant la mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) en Guadeloupe, le fonctionnement de leurs dispositifs de gestion (Comités techniques et scientifiques), ainsi que leur appréhension de l'avenir et de la mise en place du CAD (Contrat d'Agriculture Durable). Plusieurs leçons sont retirées de ces entretiens. Le consensus remarquable quant à la réalité de la multifonctionnalité de l'agriculture guadeloupéenne et à la nécessité pour la collectivité de soutenir financièrement l'agriculture, s'effrite face aux perspectives : visions économique vs territoriale, exportation vs satisfaction prioritaire des besoins intérieurs, mono vs pluriactivité ; les désaccords sur les évolutions à favoriser seront difficiles à concilier. Les acteurs ont mis du temps à s'emparer de l'outil CTE : un délai compréhensible compte tenu des pratiques institutionnelles antérieures, et qui a débouché sur un début de transformation qualitative des derniers contrats signés, de CTE copiés collés à des CTE adaptés à la situation de l'exploitation. Si ce début de mise en œuvre des principes nouveaux prônés par la LOA s'est traduit par des acquits en termes d'outils, de savoir faire et de formation, on peut néanmoins s'interroger quant à la durabilité de ces modifications face au changement des règles du jeu lié au remplacement CTE - CAD. Mais l'intérêt que manifestent l'ensemble des acteurs pour : une prospective afin de préciser le type d'agriculture, son organisation et les dispositifs de conseil, animation... ; une réflexion sur l'articulation entre agriculture et tourisme ou agriculture et autres activités compte tenu de la pluriactivité ; ou encore une démarche de différenciation des produits locaux via des cahiers des charges c'est-à-dire sur la qualité ; constitue un signe fort de la volonté de leur engagement pour le progrès d'une agriculture inscrite dans un développement « durable », aux côtés desquels la recherche devra se mobiliser de façon pluridisciplinaire.

Mots Clés : CAD - CTE - DOM - Guadeloupe – LOA – Modèle de développement - Multifonctionnalité

Remerciements

Muriel Bonin, Cirad-Tera, qui a pris les contacts, a organisé notre emploi du temps sur place avant son absence, et a réalisé une enquête complémentaire (Diren).

Et bien sûr l'ensemble des personnes et institutions qui ont accepté de répondre patiemment à nos questions et interrogations.

Sommaire

Résumé

LA MULTIFONCTIONNALITÉ UNE NOUVELLE ORIENTATION DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE. 1

1 RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET ET DE LA MÉTHODE 2

1.1 Objectifs et produits attendus..... 2

1.2 Une entrée privilégiée par les représentations collectives 3

1.3 Des éléments de méthode..... 4

1.4 Des hypothèses de travail 5

1.5 Les entretiens : objet et conduite..... 7

2 LES MODÈLES AGRICOLES ET LA PERCEPTION DES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE PAR LES ACTEURS INSTITUTIONNELS..... 9

2.1 L'agriculture guadeloupéenne hier, aujourd'hui et demain..... 9

2.2 Une profession peu organisée..... 14

2.3 ... qui tend à s'organiser par filière 14

2.4 ... en laissant peu de place à la diversification 15

2.5 Un terrain peu fertile pour les CTE 15

2.6 Les fonctions de l'agriculture guadeloupéenne, vues par les institutions 16

2.7 En conclusion sur le modèle agricole actuel : 19

2.8 Les futurs de l'agriculture guadeloupéenne 20

2.9 En conclusion 23

3 QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LE CONTEXTE ET LA MISE EN PLACE DES CTE 24

3.1 L'exploitation type du schéma de structure au secours d'un modèle 24

3.2 Un modèle écorné : le cas des bananiers en difficulté..... 25

3.3 Les dispositifs d'accompagnement : CDOA et CST 29

3.4 Le CTE type en Guadeloupe..... 33

3.5 Analyse des CTE signés..... 36

4	LA RECONNAISSANCE DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE EN GUADELOUPE, DE LA LOA À LA MISE EN PLACE DES CTE : LE POINT DE VUE DES ACTEURS INSTITUTIONNELS	42
4.1	La multifonctionnalité : un concept à la fois pertinent et ambigu en Guadeloupe	42
4.2	La mise en œuvre de CTE	43
4.3	Un processus laborieux.....	46
4.4	Des effets très contrastés	48
4.5	des propositions pour mieux faire	53
5	NOTRE SYNTHÈSE ET CONCLUSION	57
5.1	Bilan	58
5.2	Perspectives – propositions	59
	Bibliographie	62
	ANNEXES	64
	Annexe 1 : programme de la mission	65
	Annexe 2 : liste des personnes rencontrées	66
	Annexe 3 : support de l'entretien : Institutions, porteurs de projets, agriculteurs.....	68
	Annexe 4 : Fonctionnement de la CDOA	72
	Annexe 5 : Proposition de la Chambre d'Agriculture de découpage en petites régions (1999)	76
	Annexe 6 : signifié des sigles employés	77

La multifonctionnalité une nouvelle orientation de l'agriculture française.

L'agriculture française, mais aussi européenne, a évolué ces cinq dernières années, en particulier sous l'influence des consommateurs d'une part : ceux-ci souhaitent que les agriculteurs produisent de aliments de qualité mais assurent aussi une meilleure protection des ressources naturelles, des paysages, tout en contribuant à la dynamique rurale (maintien du tissu rural) ; et d'autre part sous la pression de l'OMC qui impose la diminution des appuis et subventions au secteur agricole.

La société exprime donc de nouvelles attentes vis-à-vis de l'agriculture au travers des fonctions qu'elle remplit aux côtés du processus de production. Ces fonctions sont diverses et variées : produire des biens et services, protéger les ressources naturelles – eau, sol – et la biodiversité, protéger le patrimoine culturel rural, contribuer au maintien de l'emploi et du développement rural. Mais jusqu'ici seule la fonction de production des biens et services était prise en compte. « De ce débat et de ces controverses est née la multifonctionnalité, traduction conceptuelle de l'idée selon laquelle l'agriculture est une activité aux multiples facettes, que le seul marché – ouvert ou régulé - ne peut gérer en totalité » (Hervieu 2002). Afin de prendre en compte ces attentes le pouvoir public s'est doté d'un instrument (Loi d'Orientation Agricole de 1999) : les Contrats Territoriaux d'Exploitation. Ces contrats résultent de la volonté des pouvoirs publics de redéfinir les instruments d'intervention ainsi que les dispositifs de gouvernance de la politique publique en matière d'orientation et d'aides à l'agriculture, afin de mieux prendre en compte la « demande sociale » concernant la qualité des aliments, la protection des paysages et des ressources naturelles ainsi que le maintien de l'emploi rural. Il s'agit de faciliter et d'instaurer une nouvelle articulation entre l'agriculture et la société. Ce nouvel instrument présente deux principales caractéristiques :

- une démarche contractuelle¹ engageant les agriculteurs sur des façons de produire (et de gérer) et non sur des quantités et/ou sur les prix,
- une démarche territoriale nécessaire à la protection des paysages mais aussi à l'établissement des nouvelles relations avec la société.

La multifonctionnalité de l'agriculture n'implique pas seulement des changements de pratiques de la part des agriculteurs – sur la façon de produire et de gérer ses relations avec d'autres acteurs agricoles et non-agricoles – mais aussi des changements de ce que nous pouvons appeler des pratiques de développement, de la part des : institutions de gestion (Daf, préfetures, Régions, Départements) ; organisations d'encadrement (Safer, Adasea) ; organisations professionnelles économiques ou de service (Chambres d'Agriculture, Coopératives, ...). Ces

¹ Les contrats sont une nouvelle pratique d'intervention de l'Etat dans la vie économique. « Les actes publics du type contrat, convention, partenariat, charte... tendent depuis plus de vingt ans à être présentés, d'une part, comme de 'nouveaux' instruments de politiques publique, d'autre part, comme une alternative originale aux instruments dits 'classiques' (réglementaires, économiques et financiers, organisationnels, etc.) » (Lascombes – Villuy, 1996)

changements de pratiques conduisent à la redéfinition du métier d'agriculteur et des dispositifs de développement.

Nous avons donc saisi l'opportunité qui nous a été offerte par nos trois institutions de recherche Inra-Cemagref-Cirad pour étudier les « inventions » en train de se faire² et ce que signifie et implique pour chaque acteur la mise en place des CTE.

1 Rappel des objectifs du projet et de la méthode

1.1 Objectifs et produits attendus

Le projet vise à analyser en quoi la prise en compte de la multifonctionnalité (conception des CTE, leur montage ou élaboration et leur contractualisation) contribue à la remise en cause des modèles de développement dans les DOM insulaires, des modèles qui sont encore fortement basés sur la promotion d'une agriculture pour l'exportation (canne à sucre et banane). La recherche, limitée à la Guadeloupe et à la Réunion, ambitionne de comprendre les représentations que les acteurs institutionnels et individuels ont des fonctions de l'agriculture, des processus de négociation, de la conception des références technico-économiques, et en quoi ces représentations ont influé la mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), seul instrument de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 1999.

Il est attendu de ces travaux :

- une meilleure compréhension des impacts de l'application de la LOA de 1999 (au travers de l'élaboration et de la mise en place des CTE) sur :
 - les pratiques techniques, économiques et sociales des agriculteurs,
 - les pratiques organisationnelles des institutions d'encadrement et de développement
 - la place de l'agriculture dans la société régionale (modèle agricole).
- des propositions et des pistes de réflexion sur les dispositifs de gouvernance des nouvelles relations qui s'établissent entre les agriculteurs et la société.

Pour ce faire nous avons choisi d'étudier les représentations des acteurs institutionnels (DAF, Ch.A, OP, etc., y compris la Recherche), les représentations des agriculteurs, ainsi que la stratégie de porteurs de projets.

Les résultats que nous présentons ici sont issus d'une première mission qui avait pour objectif de procéder à une série d'entretiens auprès des organismes de

² en référence à Latour, « *la science en train de se faire* » in Le métier de chercheur, regard d'un anthropologue, 1995

développements, porteurs de projets CTE, institutions d'Etat et Conseil Régional (voir en annexe 1 le calendrier des rencontres et le support), concernant la mise en place des CTE en Guadeloupe, le fonctionnement des dispositifs de gestion de CTE (Comités scientifiques et techniques, et plus particulièrement la Commission Départementale d'Orientation Agricole –CDOA-). Nous nous sommes également intéressés aux représentations de ces différents acteurs à propos du Contrat d'Agriculture Durable (CAD), dont la circulaire du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche³ précise les conditions de mise en œuvre. Il est, par ailleurs, prévu des moments de discussion-restitution de nos conclusions avec les acteurs locaux, à mi-parcours à la Guadeloupe et à la fin de l'opération à la Réunion.

1.2 Une entrée privilégiée par les représentations collectives

Si l'entrée par les représentations n'est pas naturelle pour les agronomes, elle devient incontournable pour les équipes pluridisciplinaires qui se donnent pour objectif d'analyser les pratiques (et leurs transformations) des agriculteurs et de leurs organisations de développement et d'encadrement, autrement dit qui s'attachent à expliquer l'évolution des pratiques de développement. Cependant, il s'agit ici de relier les aspects « socio » des représentations avec les aspects technico-économiques des décisions (projets, programmes, objectifs, etc.) au niveau des agriculteurs.

La principale hypothèse du côté de la sociologie est, suivant Emile Durkheim : les institutions⁴ sociales produisent des représentations collectives, qui structurent la vision que les individus ont du monde. Les institutions sociales cristallisent en quelque sorte la pensée et agissent sur les individus par l'intermédiaire de croyances⁵. Il est en conséquence nécessaire de caractériser la vision du monde, ou encore les croyances des institutions concernées.

Les représentations sociales, élaborées par des individus, sont partagées par des groupes plus ou moins vastes : leur première fonction est de contribuer à la cohésion identitaire, collective. Constituées d'opinions, d'informations, de croyances, d'images, d'attitudes, elles constituent des entités complexes qui se transforment au fil du temps et des changements sociaux : elles sont le fondement de la pensée sociale agissante. En ce sens, deux autres fonctions nous intéresseront particulièrement ici, celles de justification et celles de préparation à l'action, de guide ou de support de décision.

³ En date du 12 mars 2003.

⁴ Les institutions se définissent, en suivant les fondateurs des analyses des institutions (Commons, Veblen), comme des ensembles avec des règles de fonctionnement, une cohérence interne, des relations avec l'extérieur – reconnaissance et permanence- que favorise la coordination entre les membres.

⁵ Selon March (Revue Française de Gestion, septembre octobre 1998), la complexité et l'évolution de l'environnement, les incertitudes et la rationalité limitée des acteurs font que les états du monde futur sont difficilement interprétables et que les acteurs ont besoin, pour échanger, de communiquer et d'interpréter leurs propres histoires de récits. « Ils sont socialement construits à partir d'un ensemble de mythes partagés ou de représentations conventionnelles ». Ainsi il distingue 4 mythes managériaux. Il s'agit de ceux de : la rationalité ; la hiérarchie ; l'importance du leader ; l'efficacité historique. Ces quatre mythes ont permis de gérer des organisations en créant des outils, des dispositifs, bref de faire adhérer les acteurs des organisations à un projet ou à un modèle.

Analyser et expliquer les différentes représentations (d'un groupe à l'autre) permet de rendre compte des fondements des pratiques sociales et socio-techniques ainsi que des relations au sein de et entre les groupes (intra et inter groupes).

1.3 Des éléments de méthode

Il faut dès à présent signaler les limites de l'analyse des représentations, lorsqu'on procède comme dans notre cas par entretien unique. La principale provient de ce que l'on accède ainsi au seul système (modèle) de justification : l'enquêteur ne parvient généralement pas à identifier le système (modèle) d'action de son interlocuteur, c'est à dire la façon dont l'individu prend des décisions et les met en œuvre. En effet lorsqu'un individu est interrogé, il aura tendance à se « justifier » vis à vis de son interlocuteur car il peut, au travers des questions et des interrogations, se sentir jugé. Il est possible de compenser ce phénomène, qui a d'autant plus d'importance en cas d'entretien unique, de différentes façons : une restitution à l'ensemble des personnes interviewées permet de relativiser et d'objectiver les résultats obtenus ; ou encore en procédant par recoupement, on peut dégager les principales composantes nous permettant de passer d'un modèle de justification à un modèle d'action.

Selon Moscovici (cité par Moliner et al. 2002), les représentations sociales sont des univers d'opinions propres à une culture, une classe sociale ou un groupe, et relatifs à des objets donnés. A l'intérieur d'un groupe social relativement homogène, des représentations se définissent comme des savoirs socialement élaborés et partagés.

En suivant ces auteurs les représentations sont également un ensemble d'éléments cognitifs (opinions, informations, croyance) relatifs à un objet social, elles se caractérisent comme étant :

- Un ensemble organisé avec des principes d'équivalence et d'incompatibilité : telle opinion est équivalente à une autre et telle croyance est incompatible avec telle information...
- Partagées par les individus d'un même groupe social
- Construites collectivement, à l'occasion d'un processus global de communication ou d'action
- Socialement utiles. Elles constituent, tout d'abord, des systèmes de compréhension et d'interprétation de l'environnement social et elles sont ensuite un système d'évaluation des comportements : un modèle d'action.

Mais les représentations ont comme support des objets : techniques, économiques, sociaux. En s'interrogeant sur les objets de représentations, Moliner et al (2002) en identifient cinq caractéristiques :

1.- Les spécificités de l'objet : ce n'est la nature de l'objet qui en fait un objet de représentation mais plutôt son statut social. Ainsi dans notre cas le CTE est un

objet de représentation car il fait l'objet de controverses, de luttes de pouvoir, etc., et il est utilisé pour mener à bien des projets de différents groupes ou sous-groupes.

2.- Les caractéristiques du groupe : les façons dont il est composé, dont il fonctionne et surtout dont ses membres communiquent (quelles sont les interrelations...).

3.- Les enjeux : quels sont les enjeux associés à l'objet ? Enjeux identitaires et de cohésion. Dans notre cas l'enjeu est la durabilité du développement rural et en particulier de l'agriculture.

4.- La dynamique sociale (interne et externe): interaction avec des autres groupes sociaux. C'est-à-dire l'émergence de nouveaux enjeux.

5.- L'absence d'orthodoxie : ce n'est pas un individu mais le collectif qui fabrique la représentation par un processus complexe, qui constitue des controverses, conflits...

Nous avons choisi d'étudier les représentations des acteurs en nous focalisant sur leurs pratiques (les manières de faire, de dire et de se coordonner) qui traduisent ou sont la matérialisation des représentations.

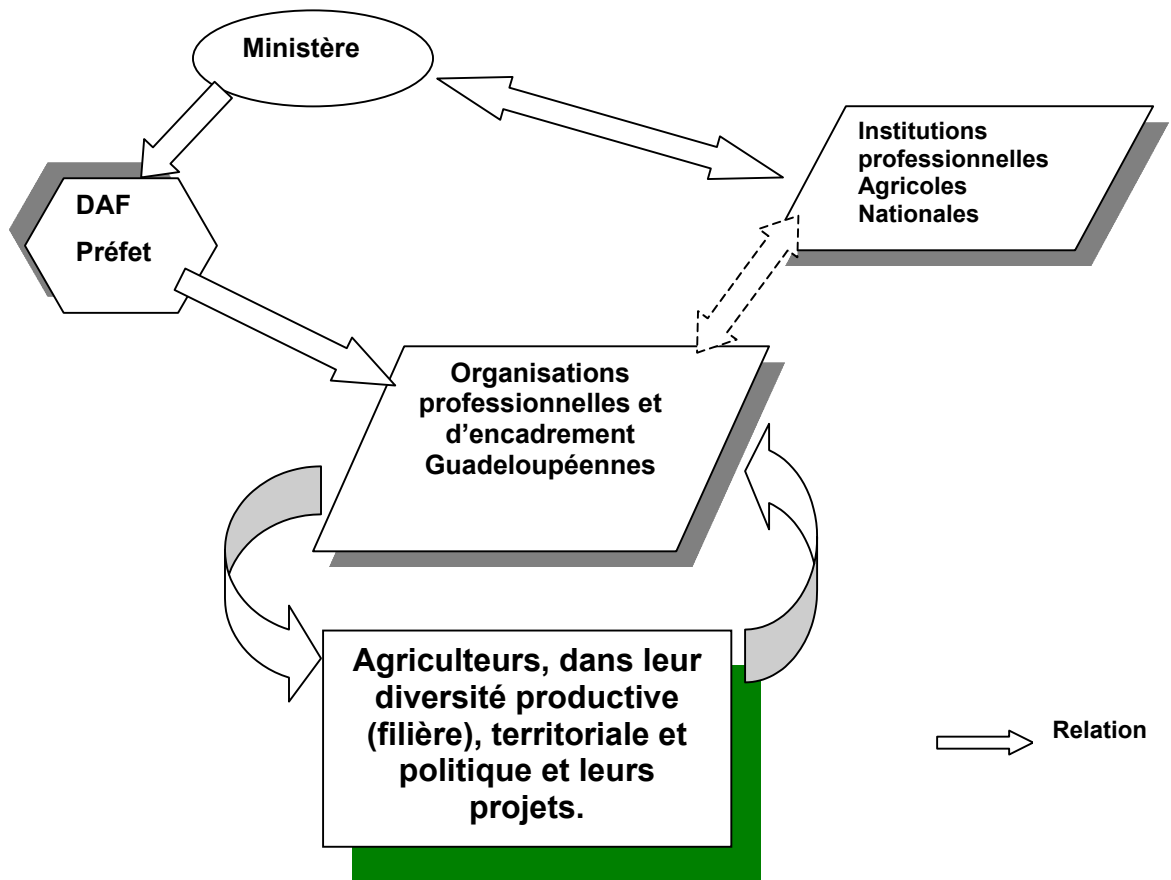
1.4 Des hypothèses de travail

La proposition d'une mesure comme les CTE par exemple, a d'autant plus de chances d'être utilisée qu'elle s'intégrera dans la continuité de la représentation existante et partagée par l'ensemble (un grand nombre), sur ce que devrait être l'agriculture (ses exploitations, son organisation....).

De côté de l'économie, on peut formuler l'hypothèse que l'individu l'agriculteur acceptera la ou les propositions si elles correspondent avec son projet, ses objectifs et que les nouvelles règles ne créent pas un dysfonctionnement dans son système de production (modèle d'action) et son modèle de décision, c'est à dire ne vient pas bousculer ses « routines »).

Dans le cas des CTE il s'agit en particulier de regarder le poids du collectif sur les engagements et décisions individuelles.

Figure 1 : Institutions, organisations et relations



D'un point de vue opérationnel, il s'agira en conséquence de :

- 1.- Identifier les organisations, les institutions et les services administratifs ;
- 2.- Caractériser les représentations collectives de l'agriculture, des agriculteurs, du territoire, etc. ;
- 3.- Identifier les mythes ou croyances (entrepreneur agricole par exemple) ;
- 4.- Caractériser la rationalité des agriculteurs ;
- 5.- Analyser la cohérence entre le modèle véhiculé par les OPA et la situation des agriculteurs ;
- 6.- Analyser les relations intra et inter groupes (modes, pouvoirs, interactions...).

L'analyse des représentations dans le cadre de ce programme a une double visée : de description d'une part, car il s'agit de rendre compte de la représentation que les différents acteurs se font des CTE et de leur mise en place et, d'autre part, d'élucidation, c'est-à-dire d'analyser la situation produite par la mise en place des CTE à travers les prises de position qu'elle a générées de la part des différents acteurs. Sans oublier l'analyse de la production de nouvelles représentations par les différents sous-groupes, qui ont besoin de se positionner (s'opposer) par rapport aux

représentations en cours ou dominantes, pour créer des nouvelles représentations, etc.

1.5 Les entretiens : objet et conduite

Trois guides d'entretien correspondent à chaque type d'acteur identifié (cf. annexe 3) :

- le premier est consacré à étudier la représentation des acteurs institutionnels,
- le deuxième est centré sur l'analyse de la stratégie de porteurs de projets,
- le troisième concerne l'analyse de la représentation des agriculteurs.

Au cours de cette phase, des entretiens ont été réalisés auprès de responsables des principales institutions⁶ engagées dans le développement agricole et rural de la Guadeloupe, afin d'identifier leurs perceptions de la situation agricole actuelle de l'île et leurs opinions sur le type d'agriculture à construire pour demain. Il s'agissait plus particulièrement d'identifier les modèles agricoles, explicites ou implicites, sur lesquels se fondent ces acteurs dans leurs activités de pilotage institutionnel ainsi que la nature et l'importance des diverses fonctions qu'ils reconnaissent à l'agriculture, et que les procédures de soutien, anciennes et nouvelles (CTE puis le CAD) permettaient et permettent selon eux de favoriser ou non..

Au cours de cette première phase, seuls les « institutionnels » ont été rencontrés (annexes 1 et 2). Une seconde phase s'est attachée à appréhender les représentations des agriculteurs quant à l'agriculture et leurs changements de pratiques suite à la signature de CTE.

Afin d'avoir une vision de la pluralité des points de vue, les personnes interviewées ont été choisies au sein d'institutions ayant des fonctions et des préoccupations complémentaires. Le choix s'est fait sur la base des institutions ayant participé au séminaire de Bouillante « la multifonctionnalité de l'agriculture et la mise en place des CTE dans les DOM⁷ » (2000).

Des organisations agricoles professionnelles à vocation développement (chambre d'Agriculture) ou sectorielle (Copcaf, Uprofig, Apag), des organismes d'aménagement, de contrôle et de suivi (Safer, Cnasea), des organisations économiques de développement ou d'appui technique (Udcag, GIE Agroservices), des représentants des institutions d'encadrement - services de l'Etat - (DAF, DIREN), des institutions à préoccupations environnementalistes (Parc National de Guadeloupe), des collectivités territoriales (Municipalité, Conseil Régional), des institutions d'enseignement ou de recherche (Legta, Cfppa, Inra, Cirad), ont ainsi été rencontrés.

⁶ *Institution* est ici et à la suite employée au sens de groupe, d'organisation, qui dans un domaine spécifique s'est donné des règles, des lois, des coutumes ou des valeurs afin de satisfaire les attentes et les besoins de ses membres et de la société (objectif particulier ou public) (voir note 3).

⁷ Actes en cours de publication

Les enquêtes ont pris la forme d'entretiens ouverts au cours desquels la (les) personne (s) interviewée (s) étai(en)t invitée (s) à s'exprimer librement à partir de quelques questions larges : l'agriculture en Guadeloupe (histoire, présent, perspectives), la multifonctionnalité et les CTE (pertinence, construction, adaptations souhaitables pour les futurs CAD)⁸. Notre objectif était en effet de cerner d'une part leurs représentations (globale et plus sectorielle compte tenu de leur secteur d'activité), et d'autre part les façons dont ces représentations avaient pu influencer ou influent encore leurs décisions et pratiques, en particulier dans la mise en œuvre des CTE.

Bien que dans la majorité des cas, plusieurs personnes de la direction des institutions aient participé aux entretiens, il serait faux de considérer que les positions défendues correspondent aux discours officiels de ces dernières. Il s'agit avant tout d'opinions personnelles mais qui, en suivant la problématique de représentations (voir 2.3), participent à une vision développée par les institutions auxquelles les interviewés appartiennent.

Soulignons enfin que les entretiens révèlent, logiquement, un certain nombre de convergences mais aussi de divergences d'appréciation et d'action entre les différents acteurs.

⁸ cf. guide d'entretien en annexe 3

2 Les modèles agricoles et la perception des fonctions de l'agriculture par les acteurs institutionnels

Dans ce chapitre sera présentée une synthèse de la perception des personnes interviewées, telle que nous les avons comprises, successivement sur : la situation agricole actuelle, les évolutions futures et les modèles à promouvoir et enfin les relations entre agriculture et emploi.

- synthèses sur les fonctions (positives, négatives, contributions) de l'agriculture en Guadeloupe
- les évolutions récentes de l'agriculture: tendances ou sauts qualitatifs ; place / rôles éventuels de la LOA là dedans
- quels avenir ? (produits, hommes, territoires, processus)
- l'agriculture actuelle : état de lieux, ses évolutions récentes et ses fonctions
- les modèles à promouvoir en Guadeloupe

2.1 L'agriculture guadeloupéenne hier, aujourd'hui et demain.

2.1.1. L'agriculture aujourd'hui

Les grandes caractéristiques du modèle agricole au niveau des institutionnels rencontrés.

a) Les produits : canne à sucre, banane et les autres

L'agriculture guadeloupéenne s'est construite au cours de l'histoire coloniale pour répondre aux besoins de la métropole en produit « exotiques ». De ce modèle agro-exportateur, il reste la canne à sucre et la banane, qui sont et restent les deux piliers de l'agriculture guadeloupéenne.

C'est d'abord l'exportation qui a permis de structurer des filières. Encore principalement représenté par la banane et le sucre, le secteur agricole s'est (modestement) élargi depuis 30 ans à quelques créneaux étroits spécialisés soit dans l'exportation haut de gamme (aubergine dans les années 80, melon ou fleur actuellement), soit dans des produits fortement identitaires d'abord pour le marché intérieur (ananas, igname). La canne à sucre et la banane sont ainsi les filières les mieux structurées, qui concentraient en 1999 à elles seules 97 % des aides à la production, alors qu'elles ne représentaient que 41 % de la PAF et 36 % des surfaces (tableau 1).

Tableau 1 : poids relatifs des surfaces, production et aides publiques à la production relatifs aux deux grandes cultures d'exportation (chiffres 1999, hors aides exceptionnelles, d'après DAF-2000).

	% Surface Agricole Utile	% Production Agricole Finale	% des aides à la production
Banane	11	24	70
Canne à sucre	25	17	27

Leur processus de production est animé par la seule logique de production quantitative indifférenciée, pour l'exportation. Autour d'elles les « activités de diversification » restent peu organisées.

Bien que, selon nos interlocuteurs, la Guadeloupe ait démontré historiquement sa capacité à l'autosuffisance alimentaire, au cours de la seconde guerre mondiale (« *an tan Sorin* »)⁹, son taux de couverture des produits agroalimentaires n'était plus que de 17 % en 2001 (Insee, 2002).

Si les dérivés du sucre et la banane représentent 40 % de la valeur des exportations (INSEE, 2002), ils ne représentent à eux deux que 1.9 % du PIB de l'île (Frémeaux, 2003). Enfin, 20 % des importations en valeur sont composés de produits agricoles et agroalimentaires.

La canne à sucre et la banane structurent donc le territoire guadeloupéen : emplois, paysage, filières, valeur ajoutée. Ces deux filières participent à la cohésion sociale, mais l'aide de l'Etat est indispensable à leur maintien, rajoutent à un moment ou l'autre l'ensemble de nos interlocuteurs.

Cependant les filières canne à sucre et banane ne sont pas comparables : les rendements et quantités totales de canne à sucre ont augmenté depuis 20 ans. La canne est la seule interprofession organisée ; c'est aussi la « *seule filière transparente* », sur laquelle existent des chiffres précisés, argumentés et expliqués.

La canne est historiquement et socialement plus « guadeloupéenne » que la banane, pour le meilleur (culture, paysage) et pour le pire (esclavage, colonialisme). Par ailleurs si sucre et rhum partent majoritairement à l'exportation, c'est bien à « Gardel » (la sucrerie) que les agriculteurs livrent : le fruit de leur travail a un « *débouché local* », au contraire de la banane.

La canne est également une culture¹⁰ beaucoup plus rustique que celle de la banane : elle est parfois qualifiée de « *culture écologique* », et parée de vertus « *purifiantes* » (résidus de distilleries, boues d'épuration).

La filière canne est par ailleurs bien plus et mieux organisée que celle de la banane, par exemple l'agriculteur peut déléguer tout ou partie de l'itinéraire technique (depuis la plantation jusqu'à la récolte et livraison) à des ETA et CUMA.

⁹ Après guerre, le modèle agro exportateur basé sur les deux « piliers de l'agriculture », canne à sucre et banane, reprend du service.

¹⁰ Plante et ensemble des techniques qui lui sont appliquées

L'activité bananière est généralement qualifiée en opposition quasi-systématique à la canne : introduite récemment pour l'exportation (1928)¹¹, sa culture repose sur un itinéraire technique standardisé à très haut niveau d'intrant. La pollution annoncée par les importantes quantités d'engrais et de pesticides appliqués est maintenant avérée (Dulcire et Cattan, 2002).

La qualité visée –imposée- est une qualité « standard US ». Une certaine frustration anime les producteurs et leurs organisations, totalement dépossédés du devenir de leur produit, une fois embarqué pour la métropole.

Les modèles techniques prônés élaborés et proposés à la profession sont standardisés (et uniques), et ne visent que l'objectif du rendement maximum. L'environnement n'est pas pris en compte dans cet « *encadrement cultural* ». Par ailleurs, la diversification agricole reste faible dans la zone bananière.

La satisfaction prioritaire par l'activité de production agricole des besoins alimentaires locaux, quant à elle, revient fréquemment dans les discours : mais souvent plus comme une référence obligatoire, un clin d'œil, qu'une volonté affirmée de prendre et d'assumer les moyens de s'engager dans cette voie, qui suppose de défaire l'image agricole guadeloupéenne antérieure.

b) Les producteurs agricoles : les « professionnels » et les autres

- Au cours des années 70-80, le modèle cannier s'essouffle : fermeture d'usines, mais aussi le début de la redistribution des « champs d'usine » aux agriculteurs sous forme de Groupements Fonciers Agricoles (GFA). Plusieurs de nos interlocuteurs datent de cette époque, les réformes foncières¹² de 80 et surtout de 86, « l'apparition » des « vrais » agriculteurs en Guadeloupe. Dans cette agriculture jeune, les filières s'organisent mais le travail « d'action collective » reste difficile. Pour l'ensemble de nos interlocuteurs elle est « peu professionnalisée » : le sens et les conclusions pour l'action diffèrent néanmoins d'un interlocuteur à l'autre.
- Après les années 1990, les deux événements marquant sont la mise en place d'une agriculture professionnelle et l'augmentation de la diversification (vivriers, élevage, polyculture- élevage).

Schématiquement, 2 grands modèles d'agriculture s'opposent dans la vision et les discours des interviewés :

- le premier est (auto)dénoté « *professionnel* », au sens où le prônaient le gouvernement et la profession agricole dans les années 60 : surface d'exploitation minimale, diplôme, activité à plein temps, spécialisation, co-gestion, etc. Nous l'appelons modèle « professionnel » standard ;

¹¹ Elle était plantée auparavant comme plante d'ombrage pour le café et culture vivrière : sa capacité de reprise rapide vs les dégâts cycloniques subis par les caféiers, et le développement des lignes transatlantiques sont des facteurs importants de cette évolution vers l'exportation.

¹² Le foncier a fait apparaître la paysannerie, mais en limite l'évolution

- le second, nommé « *paysan, informelle, sociale...* » se veut également résolument « professionnel » mais au sens "éthique", d'engagement, de motivation, de comportement « *mûr* », responsable, de respect des contrats, etc. ; il est donc parfaitement compatible (explicitement ou par défaut, selon les interlocuteurs) avec la pluriactivité. Le premier objectif qui lui est assigné est de contribuer à l'autonomie alimentaire de l'île. En ce sens il pourrait être appelé « autonome » ; nous l'appelons modèle diversifié « professionnel ».

Dans ce deuxième modèle, l'agriculture poursuit des objectifs de satisfaction de la demande intérieure avant que de quotas d'exportation. La qualité du processus de gestion agricole est jugé par rapport aux objectifs de l'exploitant et de sa famille, voire locaux ou sociaux, et pas par rapport à des normes standardisées : il s'affiche souvent ouvertement comme modèle d'agriculture « *paysanne*¹³ », « *vraie* ». Même en zone excentrée en termes de volumes agricoles, telle que la Côte sous le Vent, ce modèle ne correspond généralement pas, pour nos interlocuteurs s'y inscrivant, à agriculture marginale.

Il nous a semblé que ce deuxième modèle, "autonome", tend à gagner du terrain (de gré ou de force là aussi) au moins dans le discours : c'est à dire une Agriculture Guadeloupéenne satisfaisant d'abord ses besoins (alimentaires, d'emploi, mais aussi paysagers, patrimoniaux etc.) avant que d'exporter. Le modèle agro-exportateur reste néanmoins la référence au moins implicite, par rapport à laquelle les contre modèles ou les alternatives se situent, se construisent, se positionnent.

A ces deux conceptions correspondent des systèmes de production, des relations professionnelles et sociales ainsi que des exploitations distincts et bien identifiés - comme la canne à sucre et la banane dans le premier modèle d'agriculture, le jardin créole, les exploitations diversifiées ou encore l'élevage de porc créole ou de cabris dans le deuxième -, et bien entendu des marchés spécifiques différents.

Les types de producteurs : un accord global se construit, quant à la jeunesse de l'agriculture, paradoxalement conduite par des agriculteurs âgés, souvent peu formés. Deux grandes catégorisations de producteurs émergent des propos de l'ensemble des interviewés. Schématiquement, les agriculteurs professionnels et non-professionnels, une opposition qui, dans ces propos et selon le modèle agricole véhiculé, renvoie à des couples antagonistes tels que agriculteurs formés / pas formés, mono actifs (agriculteur à temps plein) opposé à pluriactifs, efficaces ou bricoleurs, vrais ou « pas vrais », surface « suffisante » versus « insuffisante », agriculteurs contre cueilleurs ou encore éleveurs contre détenteurs d'animaux. Pour certains les agriculteurs dotés de faible surface ou pluriactifs sont souvent « meilleurs », car ils en ont une connaissance plus fine.

¹³ Paysannerie a été utilisé à plusieurs reprises, sur un mode très valorisé

Le cas particulier des doubles actifs¹⁴ : les doubles actifs représentent 75 % des producteurs de la Guadeloupe. Pour certains c'est un avantage et/ou une spécificité. Il y a aussi ceux qui pensent que ces doubles actifs sont un poids : ce ne sont pas de « vrais » agriculteurs comme en métropole disent certains, tandis que pour d'autres la double activité est une conséquence de la faible « professionnalisation ». Certains représentants des organisations (Parc National par exemple) ou des institutions (Conseil Régional) considèrent la double activité comme un atout car elle facilitera la construction « d'agriculteurs nouveaux » (prise en compte des externalités négatives et positives) que la société semble appeler de ses vœux. « *On peut être double actif et être professionnel, et dans les deux activités* ».

Tableau 2 : Images connotées aux cultures d'exportation (canne à sucre-banane) et à la « diversification ».

Canne à sucre et banane	Diversification
<ul style="list-style-type: none"> • qualité standard internationale • professionnel à temps plein • itinéraires techniques normés • part d'exportation • quota à remplir • contribution au PIB et à la PAF 	<ul style="list-style-type: none"> • qualité typée • reconnaissance de la multifonctionnalité • chance pour le développement des zones « marginales » • résistance de l'agriculture • itinéraires techniques adaptés (contextes organisationnels, écosystème) • pluriactivité nécessaire à la vie rurale • marché intérieur • traditions, culture, patrimoine

L'organisation par filière est poussée aux extrêmes et pour certains de nos interlocuteurs, les problèmes d'organisation sont prépondérants sur les problèmes techniques. Les aides ne profitent qu'aux agriculteurs organisés (professionnels) donc il faut qu'ils s'organisent. Les autres agriculteurs (informels, de cueillette) ont des difficultés à accéder aux informations nécessaires pour pouvoir établir des dossiers pour les aides à l'installation, à la modernisation.

Ainsi les agriculteurs professionnels constituent la pierre angulaire du modèle défendu par l'encadrement et la profession agricoles (et sur lequel ils se sont mis d'accord avec les pouvoirs publics au nom de la cogestion de l'agriculture) en Guadeloupe : naissance et construction du mythe et ou la représentation de l'agriculture professionnelle avec son entrepreneur agricole.

¹⁴ Les agriculteurs de la Réforme Foncière (les GFA) sont pour leur part considérés comme un groupe homogène : superficies, systèmes de production, degré de maîtrise technique, accès aux aides publiques.

2.2 Une profession peu organisée...

« La technique on l'a, c'est l'organisation individuelle et collective qui nous manque »

Malgré la forte structuration des agriculteurs autour des deux filières piliers, la profession est peu organisée. De mauvaises habitudes sont pointées du doigt, tant par les administrations que par des responsables professionnels : l'inorganisation, la « *logique de coup*¹⁵ » au détriment de la construction durable, l'inconstance, l'irrégularité, la difficulté à respecter des engagements (contrats). Ainsi pour plusieurs de nos interlocuteurs, ce n'est pas la capacité à produire de l'agriculture guadeloupéenne qui est en cause : il y a production végétale suffisante. Le facteur limitant est la mauvaise organisation, qui provoque des pertes. Les tensions sociales sur le front agricole sont alors liées à « *l'inorganisation* » des agriculteurs, pas à la maîtrise technique.

A peine nommée, cette « inorganisation » est pour partie pardonnée car expliquée par la jeunesse de l'agriculture paysanne, qui est née suite aux réformes foncières, et la « difficulté d'accès à l'information ».

2.3 ... qui tend à s'organiser par filière

Les acteurs se retrouvent généralement pour dénoncer l'extrême compartimentage du secteur agricole par plante, tout en reconnaissant que l'organisation des agriculteurs doit se faire aussi¹⁶ par filière. Le paradoxe entre le développement, phénomène nécessairement global, et la pratique voire la justification de la gestion par filière et du cloisonnement des activités, a été pointée à plusieurs reprises. Ceux qui lui opposent la nécessité de la prise en compte des spécificités territoriales arrivent néanmoins difficilement à la décliner en propositions d'action pour y parvenir. Quand ils le font, c'est en citant des alternatives techniques (cabri, farine de banane, canne fourragère, par exemple) comme autant de solutions juxtaposées, sans arriver à les relier à (à les resituer dans) un projet global de développement global ou d'exploitation. « *On manque d'outils* », indiquent nos interlocuteurs en réponse à ces interrogations.

Les organisations spontanément citées par nos interlocuteurs comme référence positive (APAG, SYFRUG, UPROFIG, COPCAF) correspondent à :

- des organisations par filière,
- et des plantes « marginales ».

¹⁵ La logique de coup désigne la capacité à se saisir de certaines opportunités offertes par le marché sans avoir réfléchi aux conséquences sur l'avenir, sur l'environnement ou encore aux aspects organisationnels et de durabilité ; c'est le cas des aubergines, du melon...

¹⁶ Voire en premier lieu pour certains, les mêmes qui assignent d'abord et essentiellement une fonction de production quantitative à l'agriculture

Mais il s'agit également d'organisations qui portent un discours (et les actions correspondantes) dépassant largement la seule production et sa commercialisation, avec des composantes identitaires, culturelles, environnementalistes, avec un projet de développement de l'exploitation, de la société et de l'agriculture guadeloupéenne. C'est aussi une façon de justifier leur position et la construction des nouvelles représentations susceptibles de permettre aux agriculteurs, hors banane et canne à sucre, de s'y référer et de s'identifier.

Ces groupements ne représentent que peu de monde, peu de surface, et ont peu de poids économique : on s'étonnera ici que des organisations de producteurs dans le domaine de la canne à sucre et de la banane (les 2 piliers), mais aussi dans le melon – ce dernier pourtant souligné unanimement comme une réussite au moins à l'exportation commerciale –, n'aient pas été naturellement citées comme modèle ou référence d'organisation professionnelle par une seule de personnes interviewées.

2.4 ... en laissant peu de place à la diversification

Les discours sur la « diversification » sont ambigus : tous en soulignent la nécessité, mais les arguments qui les justifient sont disparates voire contradictoires d'un interlocuteur à l'autre : économiques (réduire les importations), identitaires (produits traditionnels), « autonomisants » (par l'autosuffisance de l'agriculteur, de sa famille, mais aussi de l'île, par l'approvisionnement du marché intérieur, ou encore par la réduction de la dépendance).

La préoccupation environnementale devient prégnante (cf. la publication des analyses d'eau potable en 2000). Aux yeux de nos interlocuteurs, le citoyen (« l'autre ») a une vision négative de l'agriculture, qui pollue, occupe beaucoup d'espace, canalise beaucoup d'aides publiques, et n'alimente pas le marché intérieur... Il faut réagir concluent-ils, pour faire évoluer cette mauvaise représentation.

2.5 Un terrain peu fertile pour les CTE

— Un nombre important des exploitations dites professionnelles fonctionne selon la logique de « coups ». Ce qui entraîne un abandon de la participation aux organisations car il faut réussir en se faisant sa place sur le marché et d'un autre côté les organisations ne peuvent pas accompagner les agriculteurs dans l'aventure car elles ne disposent pas des techniciens, etc.

— Mais aussi l'organisation exclusive par filières s'oppose à l'aménagement durable du territoire. Néanmoins plusieurs organisations filières revendiquent actuellement de prendre en compte avec leurs adhérents les objectifs de l'exploitation agricole dans des contextes territoriaux diversifiés (cf. 2.3).

— Le faible degré d'organisation, les connaissances partielles sur les systèmes agricoles, handicapent la mise en place de démarches collectives nécessaire à la construction des contrats types.

— la nouveauté pour les agriculteurs de l'outil contractuel, en particulier pour les appuis financiers de l'Etat : l'engagement réciproque des 2 signataires, mais aussi la durée handicape l'attractivité de l'outil.

2.6 Les fonctions de l'agriculture guadeloupéenne, vues par les institutions

Comprendre la façon dont les institutions se représentent la multifonctionnalité, c'est aussi comprendre la façon dont elles vont tenter de la gérer.

L'ensemble des personnes interviewées reconnaissent en général plusieurs fonctions fondamentales à l'agriculture sur l'île : la création d'emploi, la conservation de valeurs culturelles spécifiques, la production alimentaire, l'aménagement du territoire et la création de valeur économique et environnementale (paysage). Par contre, la hiérarchie de ces fonctions et leur conjonction varient assez fortement entre les personnes.

Tableau 3 : catégories d'externalités de l'agriculture guadeloupéenne

Positives	Négatives
<ul style="list-style-type: none"> • Paysage typé¹⁷ (canne, banane) * • Emplois directs et indirects * • Ouverture de l'éventail d'activités • Contrôle de l'urbanisation • Contribution au PIB • Cadre de vie (promenades) • Autoconsommation familiale (nutritionnel et économique) • Animation des communes • Identité culturelle • Contribution au revenu familial • Maintien du tissu rural 	<ul style="list-style-type: none"> • Pollutions environnementales : chimiques, visuelles, sonores. • Pesticides, fertilisants, gaines, eaux de lavage, résidus, effluents d'élevage, gros engins routiers, hélicoptères • Conflits d'usage

(* = les plus citées)

Les différents points de vue peuvent être agrégés en trois grands groupes, qui permettent de rendre compte de leur diversité. Pour simplifier le propos, au risque de forcer un peu le trait, nous les définirons en les qualifiant de visions : économique ; environnementale et territoriale - identitaire.

¹⁷ Un nombre significatif des personnes enquêtées nous a dit que la canne et la banane ont façonné le paysage culturel et territorial de l'île. C'est-à-dire qu'il faut aussi en tenir compte dans les propositions de changement.

- La vision économique

L'agriculture est considérée comme une activité économique parmi d'autres. Sa fonction principale est de produire pour le marché, des richesses, par laquelle elle participe au bon fonctionnement de la société. La fonction de refuge de valeurs culturelles, dont certaines ont une expression territoriale, lui est reconnue : elle est un secteur important de préservation et de création d'emplois directs et indirects par le biais de la diversification (tourisme rural, salariat à temps partiel) ; elle contribue à la création de paysages ; elle est enfin considérée comme un puissant instrument de structuration et d'aménagement du territoire.

A ce titre, l'agriculture constitue un secteur privilégié pour l'intervention publique dont la finalité est de provoquer un impact économique, social et environnemental fort.

Ce point de vue agrège deux sous-groupes de représentations distincts en relation avec les deux conceptions de l'agriculture :

- l'une « traditionnelle¹⁸ », « alimentaire ». La fonction majeure de l'agriculture est de produire des aliments : elle doit « nourrir un peuple », en commençant par l'agriculteur et sa famille. Pour cela, elle doit d'abord être performante (productive), c'est à dire menée par des agriculteurs « professionnels » à temps plein : elle s'oppose à la pluriactivité. Mais le « modèle canne à sucre et banane » dont elle se réclame et auquel elle se réfère peut également (secondairement en termes économiques) se diversifier, en associant des productions animales et végétales et des activités non directement agricoles permettant d'accroître leur part de valeur ajoutée (transformation, tourisme rural). Les impacts environnementaux négatifs sont à relativiser compte tenu du rôle stratégique de l'agriculture. Ces acteurs considèrent que certaines pollutions sont inévitables car inhérentes à l'activité agricole par ailleurs exacerbées par les caractéristiques du milieu : insularité, pentes, sols fragiles, saturation foncière.
- Pour l'autre sous-groupe, l'agriculture est d'abord une activité de production, qui contribue à la richesse « nationale » en satisfaisant des indicateurs macroéconomiques. La mise en place de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) a alimenté le trouble (la prise de conscience) du paradoxe de la performance agro-exportatrice qui génère parallèles des besoins en importation alimentaire accrus. Des évolutions des soutiens de la collectivité sont donc proposées, en accord avec les dispositions de la LOA : mais sur un mode qui relève plus du traitement social de la « marginalité » (petites exploitations, petites productions, pluriactifs, etc.) que de l'appui à un modèle agricole guadeloupéen original assurant simultanément et complémentirement les différentes fonctions assignées à l'agriculture par la LOA.

Les tenants de ce point de vue appartiennent essentiellement aux organisations d'encadrement, aux organisations syndicales aux organisations professionnelles agricoles.

¹⁸ En référence au modernisme agricole productiviste

- La vision environnementaliste

C'est surtout la fonction de conservation de l'espace et de préservation de la biodiversité de l'agriculture qui est mise en avant. L'activité agricole entretient une relation conflictuelle avec l'environnement qu'elle protège mais aussi qu'elle menace : elle ne peut même représenter chez certains qu'un moindre mal, l'absence totale d'utilisation du milieu constituant la solution idéale. L'agriculture pratiquée doit être non polluante, permettre un bon contrôle de l'érosion et ne pas faire l'objet d'aménagements destructeurs du milieu. Par ailleurs, il est reconnu à l'agriculture un rôle important dans la conservation du patrimoine culturel.

Les systèmes techniques existants sont jugés à partir de leurs impacts environnementaux mais aussi selon des indicateurs d'attractivité touristique : la politique agricole est évaluée sur sa capacité à impulser leur contrôle.

Cette vision, plus défensive qu'offensive, est bien évidemment portée par des organisations protectrices ou gestionnaires de l'environnement, par des acteurs de la Côte Sous le Vent et de certaines zones cannières sèches, mais aussi par des organisations régionales qui défendent le modèle d'une agriculture familiale-professionnelle-pluriactive.

- La vision territoriale identitaire

L'agriculture en Guadeloupe est « *naturellement* » multifonctionnelle. Elle a une dimension sociale (défense de l'emploi), alimentaire (autosuffisance de la famille et de l'île), d'aménagement territorial, économique (production directe de valeur, ancrage de systèmes d'activités complexes), paysagère, ..., mais aussi culturelle (dynamisme des valeurs locales). Aucune fonction n'a *a priori* de prééminence sur les autres. La hiérarchisation ne peut être faite que par rapport à une problématique territoriale et faire l'objet d'un consensus entre les différentes forces vives du territoire. Ainsi, la hiérarchisation des fonctions, leur pondération et *a fortiori* la définition des mesures de soutien sont des « construits » sociaux sur une base territoriale et non des évidences qui s'imposent d'elles-mêmes.

2 sous groupes peuvent là aussi être distingués :

- l'un chez qui la composante identitaire – i.e. renforcement des valeurs culturelles guadeloupéennes – est un des résultats attendus de la renaissance de l'agriculture ;
- l'autre pour lequel la composante identitaire, prégnante, représente le lien qui « donne sens » aux différentes fonctions assumées conjointement par l'agriculture.

Cette conception est portée par de nombreux acteurs de l'agriculture : organisations de producteurs autour de produits « traditionnels » (café, igname, ananas mais aussi canne à sucre), un syndicat agricole généraliste, elle est aussi en grande partie partagée par une organisation chargée de l'aménagement du territoire.

2.7 En conclusion sur le modèle agricole actuel :

L'agriculture guadeloupéenne est majoritairement composée d'exploitations familiales. Les acteurs divergent sur les fonctions reconnues à l'agriculture, ils ne convergent pas non plus sur le modèle agricole actuel qui fait sens pour l'ensemble.

L'agriculture guadeloupéenne se caractérise par la dualité de ses unités de production familiales. Les exploitations agricoles familiales se répartissent dans deux catégories distinctes : une agriculture pour l'exportation, familiale et sociétaire, « professionnelle », d'une part, et une agriculture familiale pluriactive, plus diversifiée, moins tournée vers le marché d'exportation, d'autre part. Les différents acteurs, qui s'accordent sur une telle « macro » typologie, divergent par contre quant aux forces et aux faiblesses de chacun de ces deux types, ainsi que sur les stratégies à adopter pour les renforcer, les modifier voire les substituer.

Tableau 4 : les deux grands types d'agricultures, atouts et contraintes

<u>Agriculture spécialisée exportatrice</u>		<u>Agriculture « diversifiée » tournée vers le marché intérieur</u>	
Composée d'exploitations à fort niveau de capitalisation pratiquant la production de banane et canne à sucre principalement. Une partie non négligeable sont dans des situations financières fragiles et leur transmission est compromise. Elles ont du mal à s'adapter (faire face) aux changements de l'environnement : produits de qualité, exigences sociales et environnementales, changement du mode de rémunération...		Les exploitations agricoles qui constituent cette agriculture sont des exploitations diversifiées (où on peut trouver canne à sucre et banane), avec un niveau de capital pas trop élevé, produisant principalement pour le marché intérieur ou pour l'exportation sur des « niches ». Leur situation financière est relativement saine et elles sont flexibles vis-à-vis des changements de l'environnement. La double activité est une pratique courante.	
Atouts	Contraintes	Atouts	Contraintes
Encadrement	Mono activité	Diversification	Localisation
Aides de l'Etat	Environnement	Double activité	Peu d'aides
	Exportation	Flexibles	Peu de capitaux
			Stabilité des débouchés

2.8 Les futurs de l'agriculture guadeloupéenne

« Nous avons du mal à imaginer
l'avenir de l'agriculture »

Aux « vieilles » paysanneries héritées du passé (Deverre 1997), succéderaient de nouvelles structures de production mieux à même de satisfaire les besoins alimentaires de la société guadeloupéenne moderne. Si chacun s'accorde sur ce schéma et accepte la diminution tendancielle du nombre d'agriculteurs, si chacun admet également la nécessité pour l'agriculture guadeloupéenne de contribuer davantage à l'approvisionnement de l'île, les modèles et les propositions pour y arriver diffèrent. Nous avons regroupé ces divergences sous quelques thématiques :

- **Deux grands modèles pour le futur, agro-exportateur et paysan, peu imbriqués (peu interactifs)**

Les paysages agricoles du futur, renvoyés par nos interlocuteurs, s'inscrivent dans deux grandes directions pas toujours compatibles.

L'un, d'abord productiviste, est basé sur la canne et la banane en monoculture « *performante* », conduit par des agriculteurs « professionnalisés », à temps plein. Il découle de convictions fortes :

- seules la canne et la banane sont économiquement viables¹⁹ ;
- l'agriculture du futur ne peut être que « professionnelle » ;
- une sélection naturelle va se faire à cause de la libéralisation, la petite exploitation va disparaître²⁰.

L'autre modèle se veut plus intégrateur : il faut gérer la diversité pour le développement, qui représente une vraie chance pour la Guadeloupe. L'agriculture doit tendre d'abord à satisfaire les besoins locaux (fonction d'auto approvisionnement). Dans ce cadre, et c'est une des rares passerelles avec le modèle antérieur, la canne et la banane, si elles subsistent, doivent être intégrées dans des systèmes de production diversifiés. Ce schéma répond à des convictions fortes telles que :

- l'agriculture doit d'abord satisfaire les besoins alimentaires de la population ;
- c'est la pluriactivité qui va structurer le paysage agricole, elle est nécessaire pour améliorer le revenu ;
- les petites exploitations doivent rester, il est impossible d'imaginer la Guadeloupe sans elles.

Ces deux visions apparaissent peu compatibles, et augurent de consensus difficiles.

¹⁹ viables pour l'exploitation et/ou pour le pays ?

²⁰ 230 exploitations de production bananière ont disparu depuis 5 ans (Chambre d'Agriculture). Ce mouvement ne peut que continuer car « *l'exigence de qualité oblige un planteur à gérer un container complet, soit 8 à 10 ha minimum* ».

- **Ue présence de l'Etat nécessaire**

L'Etat doit appuyer financièrement l'agriculture : tous nos interlocuteurs, sans exception et indépendamment des modèles renvoyés, considèrent que les aides publiques sont indispensables pour aller vers les modèles proposés voire pour maintenir l'agriculture. Avec des différences d'appréciation pour une partie des acteurs : « *les subventions sont indispensables pour les canne et banane, pas pour les produits de diversification* ».

D'autres fonctions sont également « naturellement » attribuées à l'Etat, qui « doit » par exemple contrôler les variations de marché.

- **Des objectifs à satisfaire**

- Augmenter le taux de couverture des besoins alimentaires en améliorant parallèlement l'autonomie (énergétique, organisationnelle, ...) des exploitations agricoles afin d'éviter de retomber dans de nouvelles dépendances.
- l'agriculture guadeloupéenne doit mieux couvrir la consommation locale. Les agriculteurs doivent s'organiser pour vendre et maîtriser les marchés en qualité, quantité et régularité de flux²¹ : ceci est en particulier vrai pour les produits agricoles de « diversification », dont les « normes » ne sont pas définies et l'écoulement pas garanti. La diversification proposée sort de l'agriculture stricte, et inclut par exemple l'agrotourisme.
- Une vision globale d'aménagement territorial est nécessaire, afin de prétendre « faire » de l'agriculture durable et d'éviter les conflits entre les agriculteurs et les autres utilisateurs de l'espace. Il faut remarquer que les nouveaux outils disponibles (par exemple les PLU et les SCoT), n'ont jamais été cités par nos interlocuteurs, et encore moins utilisés.

- **Des peurs et des chocs**

- scénarios catastrophe : aux peurs fréquentes du secteur bananier, « *si la banane disparaît, qu'est-ce qu'on met à la place ?* », « *que deviennent les 15 000 emplois directs et indirects concernés ?* », fait écho le constat résigné du secteur sucrier « *que peut-on faire d'autre que de la canne dans les zones sèches ?* ». Mais ce sont des propositions défensives, qui traduisent le désarroi, et le manque d'idées. L'avenir est en panne.
- Chacun énonce que l'agriculture n'est pas dans la même situation de surproduction qu'en métropole ; mais paradoxalement dans l'esprit des acteurs, le marché local est réduit, vite saturé. Aucune proposition de régulation n'a été formulée, y compris pas les groupes porteurs de projets de diversification tournés vers la satisfaction prioritaire des besoins locaux.
- Les problèmes principaux pour l'avenir les plus cités sont : la sous production, l'eau, et le foncier. Donc il faut viser l'autosuffisance de l'île, la maîtrise de l'eau, garantir la sécurité (vols), et négocier des schémas d'occupation des sols.

²¹ La récente surproduction de banane plantain (= reconversion de parcelles de banane dessert export en banane légume) a été très fréquemment citée.

- **Des propositions et des moyens pour y parvenir**

Hommes

- favoriser la « professionnalisation », en mettant du poids sur la formation initiale et professionnelle (cf. PRDA).
- De la « rigueur agronomique » et organisationnelle, afin de maîtriser les variations de qualité.
- Pour la cohésion sociale, maintenir des petites exploitations au côté des « grosses ». Mais les petites exploitations devront se diversifier (espèces, variétés, mais aussi type de production) pour ne pas disparaître. Il ne restera que les « structurées », en particulier celles dotées de comptabilité. Développer les services de comptabilité et gestion aux exploitants ;
- Construire et faire vivre les relations sociales : il est actuellement difficile aux agriculteurs de travailler entre eux, et les scénarios reposent sur l'établissement de liens sociaux avec d'autres acteurs encore.
- Il faut intégrer les informels, « *donc il faut normaliser* ». Mais en les faisant bénéficier des aides publiques, ils rentrent dans le formel, ce qui va diminuer leur marge brute.

Territoires

- Adapter les projets de développement aux différents territoires.
- Différenciations territoriales.
- Mise en place de dispositifs de réflexion et prospective, avec l'ensemble des acteurs du développement, prenant en compte l'échelle « petite région »²².
- « le futur des GFA ne peut pas s'imaginer à l'échelle de leur seul territoire ». Cela inclut aussi les autorisations de construction pour exploitants (Amexa).
- Sortir de la dualité canne-banane / diversification, en intégrant ces deux cultures dans des systèmes de production plus diversifiés. Faire évoluer la simple juxtaposition de cultures (canne, banane mais aussi plantes de diversification) vers de « véritables » systèmes de production.
- Construire des relations contractuelles avec les acteurs et utilisateurs territoriaux (exemple de la cuisine centrale de Nord Grande Terre alimentée par des produits locaux), mais aussi intégration régionale caribéenne.

Produits

- faire évoluer le système monocultural dirigé vers l'exportation.
- Accroître la part des produits identitaires, traditionnels, typés terroir, (ananas bouteille, porc créole, café, plantes médicinales...), afin de satisfaire le marché local et/ou en substitution aux importations²³,
- diversifier les produits primaires mais aussi diversifier les produits de transformation²⁴ afin d'améliorer la valeur ajoutée du produit (et donc la productivité du travail). Labellisations, certifications.

²² Par exemple à Marie Galante, si la canne à sucre disparaît, que deviennent les emplois liés à l'usine, que devient le tourisme qu'attirent les paysages ruraux traditionnels..

²³ Attention aux coûts de production – ex. des volailles

²⁴ Gamme de sucres par exemple, une diversification « agro-alimentaire » complémentaire de la diversification des spéculations.

- **Des limites et des contradictions qui rendent floue la prospective proposée**
 - la canne à sucre et la banane restent les activités de référence : explicitement ou implicitement selon les acteurs, l'organisation de la filière et/ou les débouchés à l'export et/ou les aides de la collectivité et/ou la légitimité historique en font des voies connues et reconnues et, de fait, validées pour l'avenir par l'ensemble.
 - Difficulté de nos interlocuteurs à proposer une vision prospective qui ne soit pas basée sur le développement de filières, reproduisant mécaniquement les filières canne ou banane.
 - contradictions entre des discours parfois tenus au sein des mêmes institutions : par exemple assigner à l'agriculture guadeloupéenne d'atteindre son quota bananier (par définition du volume de produit indifférencié) tout en incitant à s'engager dans des « démarches qualité » sur la même plante.
 - Produire plus et respecter plus l'environnement. Prise en compte de l'environnement – mais comment ?, rajoutent généralement les enquêtés. Banne respectueuse de l'environnement, démarche « qualité » incluant une composante environnementale revendiquée et affichée, ...

2.9 En conclusion

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques du modèle jusqu'ici encouragé et développé par les acteurs du développement agricole de la Guadeloupe et celles du modèle que devrait le mieux favoriser la prise en compte de la multifonctionnalité.

Tableau 5 : Synthèse des modèles

Modèles	Modèles jusqu'ici encouragés	Modèles que favorise la reconnaissance de la multifonctionnalité
Caractéristiques		
Type d'exploitations	Taille importante Agriculteurs à plein temps	Agriculteurs à plein temps ou pluriactifs
Système de production	Intensifs Monoculture Exportation	Extensifs Diversification végétale et animale
Organisation	Centralisé	Territorialisées
Place du territoire	Peu	Centrale
Mode de coordination	Marché et étatique	Marché, territoire, gouvernance locale

3 Quelques éléments sur le contexte et la mise en place des CTE

3.1 L'exploitation type du schéma de structure au secours d'un modèle

Le schéma de structure n'existait pas lors de la construction des CTE. Produit en 2003 (arrêté préfectoral, projet, 2003)²⁵, il nous intéresse en tant qu'instrument d'orientation des unités de production. Il vise en effet à :

- Empêcher le démembrement d'exploitations agricoles viables pouvant permettre l'installation d'agriculteurs,
- Permettre l'installation ou conforter l'exploitation d'agriculteurs pluriactifs partout où les conditions démographiques et les perspectives économiques le justifient.

Il nous intéresse, par ailleurs, car il est le fruit d'un accord – ou d'un consensus – entre les principaux acteurs sur le modèle à développer. Les orientations et priorités affichées dans ce document énoncent « (qu')elles se définissent, conformément à celles affichées au plan pluriannuel de développement agricole adopté par la chambre d'agriculture et validé par la CDOA du 6 novembre 2002, comme celles susceptibles de favoriser une agriculture fondée sur des exploitations à dimension familiale et à caractère professionnel, et conduisant à promouvoir l'installation de nouveaux agriculteurs et le renouvellement du plus grand nombre des chefs d'exploitation ». Trois éléments ressortent de ces priorités :

1. Maintenir la « densité » des exploitations agricoles ou tout au moins l'importance de l'activité agricole, en permettant et facilitant le renouvellement des chefs d'exploitation atteints par la limite d'âge. Faciliter l'installation des jeunes ne signifie pas seulement renouveler les chefs d'exploitation mais aussi moderniser l'agriculture, car ils font l'hypothèse que les jeunes qui s'installeront, de par leur niveau d'étude, etc., auraient plus de facilités à moderniser les systèmes de production et les organisations professionnelles. Cette objectif est aussi à rapprocher de l'objectif de la LOA de 1999 de faire participer l'agriculture au maintien du tissu rural et à celui de l'emploi.

2.- Le caractère familial des exploitations et de l'agriculture est affirmé. Mais qu'est-ce que cela signifie dans le cas de la Guadeloupe ?

3.- Le caractère professionnel est également affirmé. Mais qu'est ce que signifie, ou comme se traduit, concrètement cette notion au niveau d'un

²⁵ Ce SDS est le produit d'un travail approfondi. Il a été confié à un consultant M. Pierre Blanc qui au cours de 4 missions a rencontré l'ensemble des partenaires de l'agriculture : institutions de développement, de recherche, politiques, de formation... Un comité de pilotage a géré les relations avec M. Blanc.

exploitant ? Voir les remarques des enquêtés concernant le caractère professionnel.

Est-ce qu'il n'aurait pas quelque part une contradiction entre le caractère familial et le caractère professionnel ? Car qui dit familial, dit des unités de production qui vont non seulement maximiser le revenu agricole mais aussi le travail familial, la transmission du patrimoine, etc. autant d'objectifs qui ne sont pas compatibles avec une vision « professionnelle » de l'agriculture qui traduit le fait que les systèmes de production sont le produit d'une maximisation du profit.

Ainsi, la définition de l'Unité de référence (UR) vient renforcer l'idée du professionnalisme des agriculteurs. L'UR doit assurer la viabilité de l'exploitation compte tenu de la nature des divers ateliers de production et le niveau de revenu souhaitable pour l'exploitant agricole. Deux zones ont été définies : les îles de Grande Terre et Basse-Terre, où la surface de l'UR est de 16 hectares et Marie-Galante et les autres îles périphériques où l'UR sera de 12 hectares. Cependant afin de tenir compte de la rentabilité différente des systèmes de production le SDS prévoit des coefficients d'équivalence. Par exemple pour les prairies le coefficient est de 0,7 ; pour les bananes en montagne de 1,5 ; pour les bananes de plaines 2,5 ; maraîchage en plein champ 5, etc.

Le SDS prévoit également une Surface Minimale d'Installation (SMI). Depuis 1976 la SMI était de 7 ha. Ce seuil passe à 8 ha pour les 2 îles principales et 6 ha pour les îles périphériques.

Il a été également prévu dans le SDS, afin de lutter contre la spéculation foncière et immobilière, la surface minimale déterminant l'affiliation au régime de protection sociale des agriculteurs qui est actuellement de 2 ha , il devrait être harmonisé avec celle fixée pour le contrôle des structures (SMI), comme c'est le cas en Métropole.

3.2 Un modèle écorné : le cas des bananiers en difficulté

Il faut rappeler que le lancement de CTE se fait dans un climat difficile pour la filière banane. Au regard des données, issues de la procédure Banadif, la situation financière des exploitations de la Guadeloupe n'est effet pas brillant.

Outre les problèmes climatiques, entre 1997 et 1998 plusieurs conflits sociaux se sont succédé et ont fragilisé les exploitations bananières. En effet, les difficultés financières que traversent un nombre significatif d'exploitations bananières de la Guadeloupe ne sont pas seulement le produit d'une mauvaise gestion technique et financière interne comme par exemple : une mauvaise politique (stratégie) de financement des investissements ainsi que du type d'investissement à réaliser ; les délais de versement de l'OCM qui entraîne des problèmes de trésorerie et un recours aux prêts de court terme principalement auprès d'organismes de commercialisation. Aux erreurs de gestion internes viennent s'ajouter :

La forte concurrence de la banane « dollar»
 La remise en cause par l'OMC de l'organisation (préférence) communautaire du marché de la banane
 La chute des cours de la banane en 1999
 Les cyclones réguliers
 La médiocre organisation de la filière

En 1999 le gouvernement avait décidé de venir en aide des bananiers en difficulté. Une aide exceptionnelle de 37 MF (22 MF Aide agridif et 15 MF FAC) a été accordée aux bananiers de la Guadeloupe (30 MF ont été débloqués pour ceux de la Martinique). Cette aide était destinée au désendettement des bananiers en leur accordant une aide différentielle selon leur situation financière. Trois degrés de difficulté avaient été identifiés, à partir du niveau d'endettement à court terme.

- Si l'endettement à court terme était inférieur à 50 000 F/ha une aide d'un montant de 25% (30% si JA) était accordée
- Si l'endettement à court terme était supérieur à 50 000 F/ha une aide d'un montant de 30% (35% JA) était accordée
- Si plan de cessation d'activité ou jeune installé l'aide allait jusqu'à 50%

Dans tout les cas le plafond d'aide était fixé à 200 000 F/exploitation.

La situation financière des exploitations bananières de la Guadeloupe²⁶

Nombre de dossiers déposés

Si l'on retient le nombre de 500 pour l'ensemble de producteurs de bananes de la Guadeloupe on peut constater que presque 4 agriculteurs sur 5 se sont déclaré en difficulté ; dont la plupart sont des exploitants à titre individuel.

Tableau 6 : nombre de dossiers déposés selon la forme juridique

	Individuel	Société	Total
Guadeloupe	320	52	372
Martinique	355	67	422

Source : Dossier Banadif (2000)

Si d'une façon générale, au regard de la SAU moyenne par exploitation, il s'agit de petits producteurs - 8 hectares en moyenne -, plus de la moitié d'entre eux ont moins de 5 hectares. Les grosses exploitations (> 20 hectares) ne représentent que 6,5% des producteurs ayant déposé un dossier. Ce sont donc bien les petites exploitations qui ont été (sont) le plus touchées par les difficultés.

²⁶ Il s'agit des données issues de l'opération Banadif (2000)

Tableau 7 : répartition des exploitations selon la SAU

	<2 ha	2 à 5 ha	5 à 20 ha	> 20 ha	Moyenne
Guadeloupe	16	180	152	24	7,9 ha
(%)	4,4%	48,3%	40,8%	6,5%	
Martinique	38	227	106	51	9,8 ha

Source : Dossier Banadif (2000)

En ce qui concerne l'âge, les difficultés touchent les exploitants âgés de moins de 55 ans c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles de continuer à produire et à structurer le paysage rural de la Guadeloupe. Dans le tableau (répartition selon l'âge) on peut constater que les bananiers en phase de transmission (55 à 60 ans) de l'unité de production sont peu nombreux.

Tableau 8 : répartition des exploitants selon l'âge

	< 55 ans	55 à 60 ans	> 60 ans
Guadeloupe	287	41	44
Martinique	304	47	71

Source : Dossier Banadif (2000)

Types de dettes

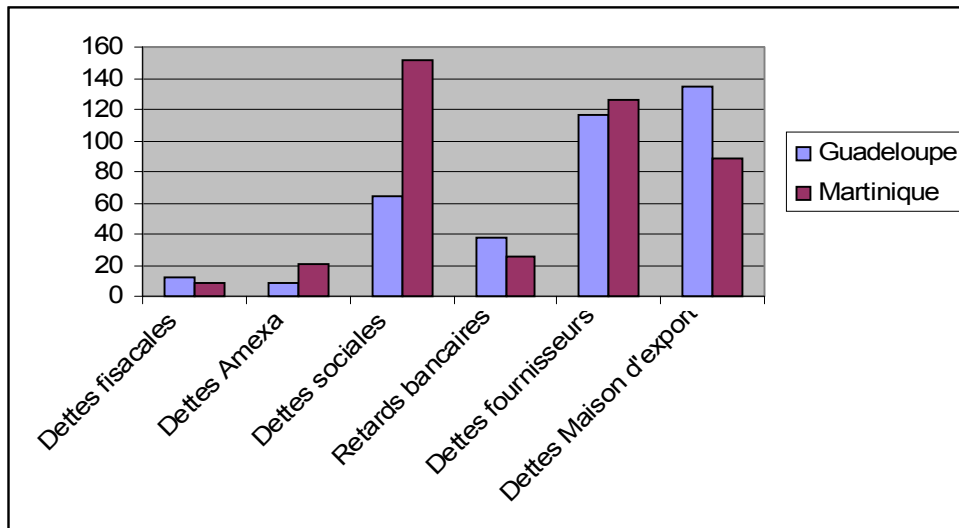
Les agriculteurs de la Guadeloupe ayant déposé un dossier sont pour la plupart endettés à court terme auprès des fournisseurs et maisons d'exportation. Dans une étude sur les agriculteurs en difficulté au début des années 90 (Colson et al, 1993) les auteurs proposaient de classer les agriculteurs en difficulté en fonction de la nature de leurs dettes. Ainsi les agriculteurs qui avaient des dettes auprès de la mutualité sociale agricole étaient dans une phase avancée du processus de dégradation financière. Ce critère, dettes auprès de la mutualité, permettait de repérer les agriculteurs en difficultés financières.

Tableau 9 : nature des dettes des bananiers en difficulté

	Guadeloupe	Martinique
Dettes fiscales	12	9
Dettes Amexa	8	21
Dettes sociales	64	152
Retards bancaires	38	25

Dettes fournisseurs	116	126
Dettes Maison d'export	134	89
Total	372	422

Source : Dossier Banadif (2000)



Les exploitations de plus de 20 hectares ont un endettement à court et long terme par hectares plus important que ces homologues de moins de 20 hectares ; en particulier en ce qui concerne l'endettement à long terme, supérieur de plus de 36 000 Francs.

L'endettement à court terme des certaines exploitations de 2 à 20 hectares est plus important que leur chiffre d'affaire alors que celui des certaines exploitations > 20 hectares peut attendre deux fois le chiffre d'année.

Tableau 10 : répartition des exploitations selon la SAU et la nature des dettes

		2 à 20 ha		> 20 ha	
		Guadeloupe	Martinique	Guadeloupe	Martinique
Dettes à Court terme	Par exploitation	350 300	223 500	3 220 100	3 520 300
	Par hectares	63 600	49 800	72 100	73 100
Dettes à Longe Terme	Par exploitation	180 000	63 190	3 074 500	1 265 400
	Par hectares	32 700	14 000	68 900	26 300

Source : Dossier Banadif (2000)

3.3 Les dispositifs d'accompagnement : CDOA et CST

3.3.1 Composition de la CDOA

Tableau 11 : composition de la CDOA Guadeloupe

Membres de droit	Membres désignés	Personnes qualifiées	Experts	Autres
Préfet Président du Conseil Régional Président du Conseil Général Président de la Communauté des communes de Marie-Galante Directeur de la DAF Président de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale	3 Chambre d'agriculture (à titre des sociétés coopératives) 8 représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles 3 CDJA 3 FDSEA 2 UPG 1 salarié 1 du financement de l'agriculture 2 d'associations de protection de la nature ou gestionnaires de milieux naturels (ONF, Rakouri) 1 transformation des produits 2 distribution de produits agro-alimentaires dont 1 commerce indépendant 1 consommateur	Safer Cnasea	Président INRA Directeur de la CRCAM Délégué Régional Cirad Directeur départemental de la consommation de la concurrence et de la répression des fraudes Directeur DIREN	

3.3.2 Le fonctionnement de la CDOA.

Entre le 20 juillet 2000 première réunion de la CDOA pour instruire la mise en place des CTE lors d'une réunion de la Section Structure et Economie des exploitations, et la dernière le 12 décembre 2002 huit réunions ont été consacré aux CTE, entre l'élaboration des cahiers des charges et l'instructions des dossiers (annexe 5).

Rémy (2003) considère que la CDOA est un lieu où se construit la demande sociale. La CDOA permet aux « divers acteurs de se rencontrer, s'affronter et élaborer des compromis qui se traduisent par de nouvelles normes ou référentiels qu'adoptent les agriculteurs contractants en échange de rémunérations compensatrices ». En effet, la composition de la CDOA montre que ce ne sont plus les agriculteurs seulement qui fixent les priorités de l'agriculture : les consommateurs sont faiblement représentés, ainsi que les représentants des IAA et des organismes financiers. Nous

pensons que la CDOA est surtout le lieu où les agriculteurs négocient avec des acteurs de plus en plus divers leur métier et leurs pratiques de production, à travers les cahiers des charges. La principale caractéristique, outre la pratique contractuelle, de la nouvelle loi d'orientation est le fait que les CTE fixent la « façon de produire des agriculteurs », et non les quantités à produire. En tant que principal dispositif de gestion de CTE il nous paraît important de porter un regard sur son fonctionnement. Nous nous basons sur les compte-rendu des différentes réunions. Notre devoir de réserve nous impose de n'est pas citer les noms des personnes ainsi que leurs institutions d'appartenance.

Un consensus rapide sur le contrat type départemental

Deux réunions seulement ont été nécessaires pour en élaborer le cahier des charges. Lors de ces deux réunions il a été également décidé de laisser les organisations professionnelles décider du nombre de porteurs de projets et de centraliser le travail de diagnostic, d'élaboration et de suivi-contrôle des contrats au Cnasea.

C'est lors de la troisième réunion (17 novembre 2000) que la CDOA instruit les premiers dossiers (17 dossiers²⁷) et qu'il est demandé à la Chambre d'Agriculture de Guadeloupe (CAG) de réfléchir à l'homogénéisation des dossiers d'accompagnement.

Les sept premiers CTE sont signés par le préfet le 22 novembre 2000.

Le 19 mars 2001 le préfet de la Guadeloupe signe, à Basse Terre, l'arrêté portant agrément du contrat type pour la mise en œuvre de Contrats Territoriaux d'Exploitation, CTE.

3.3.3 Un apprentissage...

En ce qui concerne l'instruction des dossiers, compte tenu de l'augmentation de leur nombre et surtout du fait que ce sont différents porteurs de projets qui établissent le diagnostic puis les projets sans nécessairement suivre une méthode unique, la CDOA du 22 mai 2001 a décidé de constituer une pré-commission composée du Cnasea (organisme payeur et contrôleur), la Daf (représentant de l'Etat) et le porteur de projet. Une fiche synthétique doit être élaborée avec l'objectif d'homogénéiser la présentation et faciliter le travail des membres de la CDOA.

²⁷ les 9 premiers CTE en résultant seront solennellement signés par le préfet lors du séminaire « multifonctionnalité et CTE » de novembre 2000.

3.3.4 Le comité scientifique et technique : son fonctionnement

Le 17 décembre de 1999 est lancé le comité scientifique et technique (CST) animé par le Président de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe – CAG - (Maurice Ramassamy). Le rôle de la CAG fait l'objet d'une convention CTE avec le préfet.

Peu de monde a participé à la réunion de lancement du CST : 2 personnes de l'Inra, 3 du cirad, 2 de l'Aced et 3 de la CAG ainsi que le Directeur de la Politique Agricole et Rurale de la CAG. Ce dernier rappelle la mission confiée au CST et informe que les concertations professionnelles devront se faire au sein d'un Comité **OPA-CTE**. Par ailleurs il rappelle les anciennes mesures agri-environnementales ainsi que les enjeux que la DAF voit pour l'agriculture de la Guadeloupe.

Le premier travail du CST a été de présenter la circulaire CTE.

Ce sont les mesures type qui vont constituer l'architecture des CTE. Pour cela la démarche qu'ils se sont proposé de suivre, afin de les identifier et de les mettre en œuvre, a été la suivante :

- Recensement des informations disponibles immédiatement ;
- Définition des enjeux territoriaux
- Etablissement des recommandations en matière de bonnes pratiques culturelles

En ce qui concerne les deux volets d'un CTE à savoir économique et social d'une part, et environnemental et territorial d'autre part, les acteurs locaux considèrent que certains enjeux définis au niveau national, intéressent particulièrement la Guadeloupe comme par exemple l'eau, le sols, de la biodiversité, du paysage et du patrimoine culturel ainsi que les risques naturels.

Pour le volet économique les enjeux pour la Guadeloupe étant l'emploi et le maintien du Revenu.

La recherche propose que les agriculteurs et les organisations professionnelles et économiques participent activement à la définition des enjeux et que les agriculteurs puissent composer eux-mêmes leurs contrat type à partir des mesures types.

La CAG propose de réfléchir au découpage du territoire et elle en propose 9 qui sont les petites régions agricoles. Il s'agit d'une transposition faite à partir des Plans Régionaux de Développement Agricole (PRDA) de la CAG.

Marie-Galante
La Désirade
Saint-Martin
Le Nord Basse-Terre
La Côte sous le Vent
La Côte au vent
Le Centre Grande Terre

Le Nord Grande Terre
Le Sud Grande Terre

La démarche proposée est de réaliser un premier diagnostic des territoires en le caractérisant de façon générale et en précisant les atouts/contraints ainsi que les enjeux.

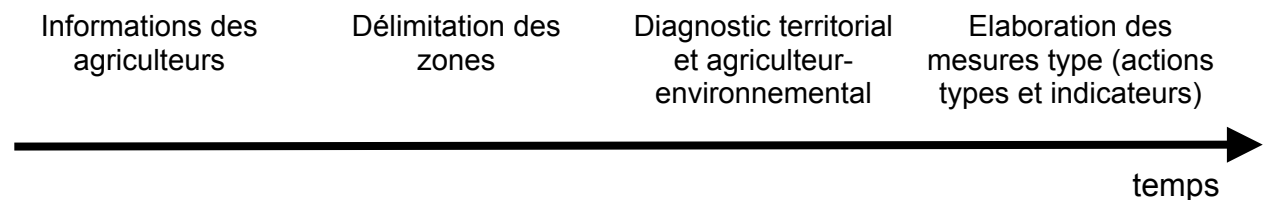
Le CST propose de mettre en place trois groupes de travail avec une coordination assurée par des organismes différents :

Cirad	INRA	Aced
Les systèmes de production	Dynamique de l'eau Pédologie	Fonctionnement et préservation des écosystèmes Multiplication des espèces en voie de disparition. Agro-foresterie Valorisation des produits (cultures de vanilliers en forêt) Valorisation des déchets en agriculture

La deuxième réunion du CST, tenue le 17 février 2000, réunit un plus grand nombre des personnes

5 représentants du EPLEA ; 2 du Parc National Guadeloupe, 2 Cirad, 2 Diren, 1 ONF, 2 Safer, 6 CAG. L'Inra et la Daf se sont excusés.

Dans ce deuxième CST il est précisé que la démarche à suivre dans la mise en place des CTE est :



Il est question ici des points sensibles abordés concernant les :

- Les problèmes d'apparition des nitrates dans la nappe phréatique de Grande-Terre
- La protection de zones de captage
- Les problèmes d'érosion
- La protection des berges de rivière
- L'arbre dans le paysage (brise-vent, haies, prairie arborées, approche paysagère)

Le Lycée Agricole présente sa capacité d'expertise en matière de diagnostic territorial, à partir de son travail avec une section de BTS dans le Nord Basse Terre.

La CAG propose de fabriquer des outils communs à l'ensemble des techniciens en matière d'analyse de l'exploitation agricole. Ils sont conscients que jusqu'ici l'analyse des exploitations a consisté en analyser les données comptables et que tous les aspects organisationnels, familiaux et sociaux ont été délaissés. Il est proposé de s'inspirer de l'AGEA.

Ils considèrent qu'il faut aller vite si l'on veut signer les premiers CTE au 2^{ème} semestre 2000

Le projet de mise en œuvre des CTE en Guadeloupe vu par la CAG. Préparation et présentation au CST d'un document concernant la zonification du territoire et la caractérisation de ces territoires. Il devrait permettre d'apporter un éclairage sur les contrats types (donc des mesures et cahiers des charges) par zone.

Calendrier de travail

Mars	Avril	Mai
Informations des agriculteurs Définition des territoires Diagnostic territorial	Poursuite de l'information aux agriculteurs et du diagnostic du territoire Définition des actions et mesures types	Définition des coûts et des indicateurs

3.4 Le CTE type en Guadeloupe

Tel que défini au niveau national, « le contrat type est composé d'un ensemble cohérent de mesures types et d'actions qui ont été élaborées dans le cadre d'un projet pour répondre aux enjeux et objectifs identifiés dans l'étude préalable à la mise en place du contrat territorial d'exploitation ». Les agriculteurs signataires doivent s'engager pour 5 ans et sur la base d'un projet global d'exploitation « établi en lien avec des enjeux et objectifs... »²⁸.

Les enjeux et objectifs, au nombre de 9, doivent cadrer les mesures et les actions. Elles définissent le cadre du modèle agricole à mettre en place au niveau local.

Le plan rural national approuvé par l'UE les précise ainsi

²⁸ Direction de l'Agriculture et de la Forêt. Service Environnement et aménagement Rural N° 20001, Arrête portant agrément du contrat type pour la mise en œuvre de Contrats Territoriaux d'Exploitation

Enjeux et objectifs	Définition
EMPLOI	Maintenir ou créer l'emploi Aider à la transmission des exploitations
QUALIFICATION ET ORGANISATION DU TRAVAIL	Adapter les compétences et les organisations Améliorer les conditions et l'organisation du travail
QUALITE DES PRODUITS (Animaux et végétaux)	Augmenter la sécurité sanitaire des produits alimentaires Améliorer la qualité des produits
BIEN ETRE DES ANIMAUX	Améliorer le bien être des animaux
ECONOMIE ET AUTONOMIE	Diversifier les activités agricoles et non agricoles Améliorer les circuits de commercialisation des produits agricoles Accroître la valeur ajoutée en diminuant les coûts de production et en valorisant les ressources en eau
EAU	Préserver et améliorer la qualité de l'eau Améliorer la gestion de la ressource en eau
SOLS	Lutter contre l'érosion Préserver la fertilité physique chimique et biologique
BIODIVERSITE	Préserver les espèces naturelles et les biotopes Préserver et accroître la biodiversité des espèces domestiques
PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL	Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti Préserver, mettre en valeur et améliore les qualités du paysage

Par ailleurs les mesures types et actions comportent deux parties dites économique et relative à l'emploi.

3.4.1 Aspects financiers du CTE type en Guadeloupe

En Guadeloupe il y a eu 20 mesures types relatives à des investissements, et une partie territoriale et environnementale, composée de 20 mesures également relatives à des investissements et de 12 actions agri-environnementales.

— Le montant total des aides aux investissements matériel ou immatériels ne peut excéder 100 000 francs pour la durée du contrat (5 ans), et avec un équilibre entre économie et environnement.

— Pour la partie économique et relative à l'emploi, le taux d'aide est de

- 40% du montant des investissements en zone défavorisée
- 30% pour les autres zones ; avec une majoration de 15% pour les JA et une majoration de 10% si le projet prévoit une création nette d'emploi.

Les aides agro-environnementales ainsi que celles accordés au titre du DOCUP ne rentrent pas dans le calcul du plafond pour la partie économique.

— Les actions agro-environnementales peuvent être cumulées sur la même parcelle à condition d'être complémentaires et compatibles, et dans la limite des plafonds d'aides suivants :

- 5 903 francs/ha/an pour les cultures pérennes spécialisées (banane, canne à sucre...)
- 3 935 francs/ha/an pour les cultures annuelles,
- 2 951 francs/ha/an pour les autres utilisations (prairie, landes enherbées, ravine...)

En absence de schéma des structures pour la Guadeloupe la SMI retenue est 25 ha et le pourcentage de pondération fixé au titre de l'installation :

- 70% pour la canne à sucre et le pâturage
- 117% pour la banane non irriguée
- 127% pour la banane irriguée
- 175% pour les vivres (racines, tubercules, banane plantain...)
- 275% pour le maraîchage

Pour être retenu, le montant des aides correspondantes aux actions agro-environnementales doit être supérieur à 10 000 F sur la durée du contrat ; soit cinq ans.

3.4.2 La contractualisation

Les agriculteurs qui souhaitent signer un CTE choisissent une ou plusieurs mesures types ou actions pour chacune des deux parties. Le choix des mesures et **action est faite sur la base d'un diagnostic d'exploitation et d'un projet d'exploitation.**

La préparation du diagnostic et l'élaboration du projet peuvent être financées dans le cadre du CTE sur la partie économique et relative à l'emploi pour un montant d'aide plafonnée à 10 000 F. Par ailleurs la dépense forfaitaire correspondant au temps passé par l'agriculteur pour la réalisation du diagnostic et la préparation : 3 jours à 1 600 F (HT) les 3 jours pouvant être 5 en fonction de la complexité du dossier. L'agriculteur doit fournir également les factures concernant les prestations d'un organisme extérieur pour la réalisation du diagnostic et la préparation du projet.

3.5 Analyse des CTE signés

Evolution des signatures

85 contrats au total ont été signés. Peu de contrats par an et une lente progression dans le nombre

Selon les porteurs de projets.

On peut constater qu'à part le GIE agro-service les autres porteurs de projets sont des institutions de développement ou d'encadrement.

Le Groupement d'Intérêt Economique (Gie Banane) à lui tout seul a présenté plus de 40% des contrats ayant été signés avant l'arrêt des CTE. Les GIE a été parmi les premiers porteurs de projet à présenter des CTE, certes sollicités par la Daf et le préfet. Le gros des CTE du Gie ont été présente pendant les CDOA de l'année 2001 (27/36). En 2002 le GIE a présenté seulement 4 et aucun en 2003.

La SAFER est le deuxième porteur un nombre des contrats présentés 27,5% avec une montée en puissance à partir de 2002 18 dossiers présentés sur les 24 au total.

La Chambre d'agriculture, du même que la Safer, a pris son temps pour présenter des contrats à la CDOA. Des 12 contrats élaborés et présentés par la chambre 11 ont été présentées à la dernière CDOA de 2002.

Le CNASEA a quant à lui présenté seulement 10,5% des dossiers et il a commencé à présenter seulement à partir de 2001.

Tableau 12 : distribution des CTE approuvés selon le porteur de projet à chaque CDOA

	GIE	CNASEA	SAFER	CA	APAG	Individuel	Total
22/11/2000	5		2	1	1		9
03/07/2001	13		1				14
17/10/2001			1				1
26/12/2001	14	1	4			1	20
06/07/2002	4	5	10	11			30
25/03/2003		3	8				11
Total	36	9	26	12	1	1	85

Parmi les 85 CTE déposés les mesures les plus sollicitées sont :

31 CTE sur le Maintien de la Bananeraie pérenne d'altitude dont l'enjeu principal est le sol et le paysage (N° action 1806H). Il s'agit de :

- recourage des bananiers
- interventions manuelles exclusivement
- lutte raisonnée contre les parasites, basée sur l'observation des symptômes
- collecte des gaines
- cultures associées autorisées si la surface occupée est inférieure à 25%
- tenue d'un cahier des interventions
- adhésion à une démarche de qualité
- suivi par le GIE Agroservice
- si nécessaire, implantation nouvelle sur litières de résidus des cultures

L'aide de base est de 749,93 euros /ha et aide si CTE de 899,91 euros/ha. La marge Nature pour 2000 est de 0%. L'aide est plafonnée à 899,91 euros/ha.

La justification de cette action est :

- un coût du travail supplémentaire de 0,3 UTH/ha dû au travail entièrement manuel ; soit 3 157 euros/an
- production étalée nécessitant un passage hebdomadaire
- Diminution d'intrant de 1 353 euros
- Perte de rendement de 15% soit 300 kg/ha à 0,75 euros = 225,56 euros
- Soit un total 4 060 euros

34 CTE comportent la mesure Plantation et entretien d'une haie. L'enjeu est le sol et le paysage (n° 0501A).

Le cahier des charges se décline :

- Longueur minimale d'une haie 40 ml
- Plantation : écart entre arbres < 1 ml
- Nécessité de recourage
- Plantation dans les 12 mois qui suivent la signature du CTE
- Limite à 200 ml/ha
- Taille de formation les deux premières années

L'aide de base est de 2,93 euros/ml/an et l'aide CTE de 3,51 euros/ml. La marge Nature2000 : 20%.

Cette mesure est justifié par :

- Plantation 100 ml 9 000 f/an/5 ans sur 5 ans soit 1 800 F/ 100 ml
- Taille de formation pendant 2 ans : 10h x 75 x 2 = 1 500 F/an/5 ans soit 300 F/ 100 ml/an
- Taille d'entretien 6h x 75 x 3 = 1 350 F/an/5 ans
- Soit 2 700 F/100ml/an de surcoût.

19 CTE contiennent la mesure Plantation et entretien d'un alignement d'arbre. L'enjeu est le sol et le paysage (N° 0502A). Le cahier des charges comprend :

- Arbres fruitiers ou arbre de tige
- Ecart entre arbres < 10 m
- Longueur des alignements > 40 m
- Nécessité de recourage
- Plantation dans les 12 mois qui suivent la signature du CTE
- Limite à 20 arbres/ha

L'aide de base est de 10,17 euros/arbre et l'aide si CTE 12,20 euros/arbre le Marge Nature2000 : 20%

La justification du montant de l'aide correspond à :

- Travail du sol par arbre
- 1 h x 75 F/an/5 ans y compris épierrage ameublement
- Apport d'intrant facilitant la reprise notamment terreau 50 F/an/5 ans
- Achat et transport de l'arbre de hautes tiges 125 F/an/5 ans
- soit 250 F/arbre soit 50 F/arbre/an
- Entretien, taille de formation 0,4 75 F/an/5 ans = 30 F/an

Commentaires : seulement 2 de 19 CTE ne contiennent pas la mesure Plantation des haies.

19 CTE concernent la mesure Réhabilitation des fossés. L'enjeu sol et paysage (0603A). Le cahier des charges :

- Curage vieux fonds vieux bords tous les 5 ans

- Entretien et débroussaillage des berges
- absence d'obstacles à l'écoulement des eaux
- busage des passages d'accès aux parcelles
- limité à 100 ml/ha

L'aide de base est de 0,84 euros/ml et aide si CTE de 1,01 euros/ml et le Marge Nature2000 de 0%.

L'aide est justifié par :

- Travaux mécaniques par tracto-pelle 3 heures / 100 ml pour curage vieux fonds – vieux bords $3 \times 450 = 1\ 350$ F/an/5 ans soit 270/an*
- Entretien annuel des rives et des ouvrages $4h \times 75$ F/an/5 ans = 300 F/an/5 ans, soit un total de 570 F/an/5 ans
- Incitation 20% soit 684 F/an/5 ans
- Plafonné à 660 F/an/5 ans / 100 ml

Commentaires : de 19 CTE 9 contiennent aussi les mesures plantation des haies et arbres ; un seulement avec arbre et 6 avec plantation des haies.

15 CTE ont été signés avec la mesure culture patrimoniale. Il s'agit de Développer et maintenir des cultures patrimoniales (café, cacao, vanille, anacardier, jardin créole, agroforesterie...). L'enjeu est la biodiversité

Le cahier des charges comporte les règles suivantes :

- Surface > 5 ares
- Cultures selon usages locaux traditionnels
- Pratiques manuelles exclusivement
- recourage
- désherbage manuel des accès
- Utilisation d'amendement organique
- Mise en place de paillage naturel

L'aide de base est de 571,68 euros/ha et aide si CTE 686,02 euros/ha et pour la Marge Natura2000 est de 20%

La justification de cette mesure se réduit à :

- Travail manuel pour entretien 60 heures /ha soit 4 500 F/an/5 ans
- Sarclage manuel des accès et pénétrantes au lieu de désherbage chimique (1000 m² d'accès par ha) 10 heures/passage et 6 passages par an soit 60 heures.

13 CTE signés dans la mesure Entretien de Mares. L'enjeu est Paysager et biodiversité (N° 0504A). Le cahier des charges comporte 4 items :

- Superficie > 25 m²
- Gros entretien 1 fois tous les 5 ans
- Maximum 1 mare/ha
- Entretien annuel des berges et ouvrages.

L'aide de base se monte à 121,96 euros/mare et aide si CTE à 146,3 euros/mare. Pour Marge Natura2000 0%

La justification

- Gros entretiens : Pelle hydraulique $\frac{1}{2}$
Soit 3000 F/an/5 ans pour 5 ans = 600 F/an
Revégétalisation des berges 1000 F/mare tous les 5 ans soit 200 F/an
Entretien annuel des abords 2h x 75 F/an/5 ans = 150 F/an/5 ans
Total 950 plafonné à 800 F/an/5 ans
Incitation 20% soit 960 F

6 CTE ont pris l'option de ramassage des gaines. Il s'agit de la mesure Collecte des gaines de bananes ou autres polyéthylène. L'enjeu est paysager et sol (1004A).

Le cahier des charges comporte 3 règles :

- Inscription dans un schéma de collecte
- Aucun résidu sur le sol
- Cultures concernées melons, banane, maraîchage.

L'aide de base est de 57,17 euros/ha et aide si CTE à 68,60 euros/ha. Pour la Marge Natura2000 est de 20%

La seule justification de la subvention étant la quantité de travail en plus : 6h/ha soit 450 F.

3 CTE concernent la coupe manuelle de la canne. Il s'agit de ma mesure 1305A dont le principal enjeu est le sol. Le cahier des charges se décline de la façon suivante :

- Interdiction de brûler la canne sur l'exploitation
- Contrôle assuré par justification de l'usine.

L'aide de base est de 76,23 euros/ha et l'aide si CTE de 91,47 euros/ha. Pour la Marge Natura2000 est de 20%.

La justification de la subvention tienne en 4 points :

- Coupe manuelle brute 1 t :h 75 F/an/5 ans la tonne
- Coupe manuelle en vert 0,83 T/ha soit 90 F/la tonne
- Différence 15 F/T
- Rendement 40 T/ha x 15 F/an/5 ans = 600 F/an/5 ans

On trouve dans les mesures d'allongement de la rotation ananas (n° 0201A01), conversion à l'agriculture biologique (n°2100B à F) un CTE signé respectivement.

4 La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture en Guadeloupe, de la LOA à la mise en place des CTE : le point de vue des acteurs institutionnels

4.1 La multifonctionnalité : un concept à la fois pertinent et ambigu en Guadeloupe

« *c'est sûrement un îlien qui a fait cette loi* »

- La Guadeloupe est une île ; le caractère multifonctionnel de l'agriculture y est très généralement reconnu sans réticence par nos interlocuteurs car île est associé à milieu fragile. La Loi d'Orientation Agricole (LOA) impose en particulier de prendre en compte de la qualité de gestion des ressources naturelles, et autorise une réflexion pour l'action sur l'environnement et le territoire. La Safer précise ainsi que cette reconnaissance correspond aux 3 axes de développement qu'elle préconise, les appuis simultanés à la production, aux hommes et à l'exploitation agricole, en promouvant une « *vision large* » qui accompagne les installés des GFA.
- Cette vision est en première approche largement partagée par les personnes interrogées. Des divergences de lecture apparaissent vite, basées en particulier sur la conviction que l'accroissement de la production – remplir les quotas – doit se faire au détriment (ou sans prendre en compte) des ressources naturelles, de l'emploi rural et des territoires. Ainsi plusieurs acteurs soulignent l'inadaptation de la philosophie générale de la LOA à la Guadeloupe : elle privilégie les fonctions non directement productives de l'agriculture, alors que la Guadeloupe est incapable de remplir ses quotas sucriers ou bananiers. Si certains se demandent si les quotas sont judicieux, personne ne pose la question de l'éventuel surdimensionnement des quotas, ou de la pertinence de cet indicateur au regard des objectifs du développement guadeloupéen. Les discours sont souvent embrouillés, voire contradictoires, entre la volonté de produire plus, et l'appréhension des risques environnementaux liés à l'intensification. La multifonctionnalité est ainsi parfois comprise et déclinée comme un triple défi : produire plus, mieux transformer et mieux mettre sur le marché. Enfin, le concept de multifonctionnalité est parfois repoussé, par des acteurs des zones plus marginales, au bénéfice de la prise en compte de la pluriactivité, qu'ils jugent alors plus opérationnelle et non prise en compte dans la LOA.
- Certains acteurs du développement local ont une vision plus radicale : le modèle de reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture n'était pas adapté aux habitudes des producteurs ni des institutions (organisationnelles, culturelles, de gestion) ; la multifonctionnalité est encore un concept « *exotique* »

ou encore « *extérieur à la Guadeloupe*²⁹ » voire « *chasse gardée de l'Etat* ». Le fait que les Mesures Agri-Environnementales (MAE) n'aient jamais existé ici, que la durée du contrat soit plus longue que celle des opérations habituelles d'appui au développement, ..., accroît cette perception exogène.

- Par contre, la reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture permet de légitimer, en particulier aux yeux des acteurs des organismes liés à la gestion ou à la protection de l'environnement, les initiatives de diversification peu « orthodoxes » mises en œuvre par certains agriculteurs, tel que l'agrotourisme.

4.2 La mise en œuvre de CTE

*« Quand ce concept nouveau est arrivé,
on ne comprenait pas bien ce qu'il y avait derrière »*

Deux logiques de mise en place des CTE se dégagent dans nos entretiens : l'une filière, rapidement mise en place car il s'agit d'une porte d'entrée familière à l'ensemble des acteurs ; l'autre territorialisée, plus difficile à mettre en œuvre (pas d'habitude, pas de méthodes, etc., donc nécessité d'élaboration préalable des méthodes et instruments...).

4.2.1 Un départ précipité...

- Les conditions de la mise en œuvre des CTE sont de façon quasi-unanime sévèrement jugées : « *on a voulu faire trop vite* », « *on nous a pressés* », « *on n'a pas eu le temps de réfléchir* », « *pas de diagnostic préalable* », « *pas de lien entre les résultats du diagnostic et les mesures du CTE signé* », « *un seul cahier des charges pour toute l'île* », ou encore « *les vieilles MAE ont été ressorties* », « *le cahier des charges de la mesure BPA ne fait que reprendre les mesures existantes* », Dans ce contexte, ce sont des organisations de producteurs par filière qui ont au début porté des CTE (sur demande administrative...), car « *on connaissait* » la gestion par filières : cette porte d'entrée filière est maintenant estimée inadéquate. Ces jugements sévères sont tempérés voire justifiés, parfois par les mêmes personnes : « *il n'y avait pas d'autres alternatives techniques* », ou encore « *il était important de se lancer* ».
- L'administration a poussé fortement à la signature du plus grand nombre de CTE, ce qui est moyennement apprécié : « *dans une réunion, on s'est fait traiter de mauvais élèves* » car il y avait peu de CTE présentés à la signature. En zone bananière, les agriculteurs ont encore moins qu'ailleurs été associés à la démarche. Il fallait faire vite, « *faire du chiffre* », donc contrat social et mobilisation des agriculteurs ont été court-circuités.

²⁹ En les qualifiant ainsi, leurs auteurs ne signifiaient pas pour autant que les CTE sont non pertinents dans leur principe.

- Un épithète revient de façon lancinante dans les propos des acteurs, celui de la nouveauté. L'ensemble des attendus et des propositions de la loi était déroutant, pour les agriculteurs mais aussi pour les institutions, tout comme pour les porteurs de projet potentiels. Les différents acteurs de l'agriculture Guadeloupéenne n'avaient jamais mis en œuvre les Mesures Agri-Environnementales (MAE), qui d'une certaine façon préfiguraient les CTE. La procédure contractuelle, le « contrat » qui oblige à « *rendre des comptes* », est largement inconnue en Guadeloupe dans la sphère agricole. Enfin, au moment des premières signatures de CTE en Guadeloupe en novembre 2000, les objectifs et les modes opératoires sont loin d'être partagés par les porteurs de projet eux-mêmes : « *personne ne savait comment cela fonctionnait* », « *je ne connaissais pas bien les CTE* ». Et pourtant les administrations poussent les porteurs de projet potentiels à monter et faire signer des CTE. Si le concept de multifonctionnalité est largement ressenti comme adapté à la Guadeloupe (séminaire de novembre 2000, publication en cours), les institutions en charge du développement ne maîtrisent à cet instant aucun référentiel leur permettant de conduire sa déclinaison locale et donc sa traduction en CTE « adaptés ».

4.2.2 ... sur des bases équivoques...

- Dans un premier temps, peu d'acteurs (d'institutions) ont compris l'intérêt des CTE pour « faire » du développement agricole. Souvent c'est sa dimension financière qui a intéressé les partenaires du développement : cette porte d'entrée est logique, elle correspond à un aspect connu des appuis publics. C'est aussi celle qui a intéressé les agriculteurs rapportent les mêmes interlocuteurs. Voire ! L'aspect financier du volet investissement était pourtant moins intéressant que celui du Docup : jusqu'à 50 % voire 60 %, sans plafond, dans le Docup, sans contrat, versus 40 % avec plafond et contrat dans les CTE³⁰.
- En fait la tendance constatée en partie en zone bananière mais aussi en arboriculture a été d'investir avec le Docup, et d'accompagner l'investissement avec un CTE, i.e. le fonctionnement³¹. On peut assimiler cela à un « *détournement volontaire* » d'outil, une adaptation (voire une dérive selon certains) : les réactions autant que les arguments exposés par nos interlocuteurs, qu'il s'agisse de la Région comme des opérateurs du développement, apprennent qu'il s'agit d'une compréhension de l'outil différente de celle originelle du législateur. Le dispositif « CTE » n'a pas été compris au début comme une incitation à un "autre" développement, mais comme un nouveau « paquet » de subventions à des projets qui n'ont pas fondamentalement changé d'objectifs. Les remarques répétées sur les CTE qui sont à la portée de tout le monde et prennent en compte des aspects négligés témoignent largement en ce sens. Cette compréhension a permis aux acteurs d'inscrire les CTE dans la vision agro-exportatrice du développement agricole³², où la fonction de l'agriculture est de produire pour l'exportation avec des aides importantes, sans aborder les

³⁰ Mais des temps de mise à disposition parfois plus longs en ce qui concerne le Docup.

³¹ Cette « dérive » est confirmée par l'analyse des CTE, cf. 3.5.

³² vision rappelons-le encore très largement partagée au delà des différences de discours et de fonctions assignées à l'agriculture.

dimensions de gestion des ressources naturelles ou de développement territorial. Une traduction assez paradoxale de la LOA...

- Ceux qui considèrent que l'outil CTE est resté « alimentaire », jugent qu'il n'a constitué qu'un guichet, qu'une « *aide de plus* », et que les mesures des contrats n'ont souvent été que le produit d'un « *copié-collé* ». Les CTE ont été « *vus comme des subventions* », ils n'ont pas créé de dynamique communautaire. Ils n'ont donc pas été efficaces par rapport à ce qui était prévu dans la LOA : il s'agissait d'un contrat, d'une incitation forte à faire évoluer les conditions de la production agricole, mais il n'y a pas eu de dynamique sociale ni technique sur ces points.

4.2.3 ... provoquant une faible mobilisation institutionnelle ...

- Pourquoi de nombreux porteurs de projet potentiels ne se sont-ils pas ou très faiblement engagés ? A leurs dires, ils n'avaient pas le temps, pas le personnel, pas les compétences. Ainsi la Chambre d'Agriculture manquaient de compétences humaines (pas de techniciens généralistes), et d'outils pour appréhender « *tout ce qui est hors filière* ». Pour justifier le faible engagement de leur part, d'autres mettent en avant que les CTE étaient moins « payants » en comparaison avec d'autres aides. D'autres encore invoquent leur mission trop large, au delà de l'agriculture, ou bien à l'inverse leur raison trop étroite, gestion d'une filière et non du développement agricole, afin de justifier leur non engagement.
- Pour certains acteurs non éligibles, ces porteurs de projet potentiels n'ont pas bien compris les enjeux posés par la LOA, la reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture, ou encore l'engagement contractuel.
- Un jugement tel que les CTE sont une « *mesure descendante montée à la demande des autorités centrales* », en opposition aux mesures d'appui au développement local (OGAF par exemple) dans le même temps qualifiées « *d'ascendantes* », traduit surtout la frustration de certains acteurs de n'avoir pas pu ou pas su s'emparer de cet outil, et d'être donc restés – de gré ou de force - à l'écart du processus.
- Dans les premières mois suivant la publication de la LOA, aucune institution en Guadeloupe ne s'est inquiétée de ce que sa mise en place allait impliquer au niveau de sa « façon de faire du développement » rural. Toutes ont été prises de court. Aux interrogations sur ce point, les explications fusent : personne ne voulait se risquer à hiérarchiser des contraintes et des objectifs, cela aurait plus compliqué, aurait retardé les signatures, il manquait de ressources humaines en nombre et savoir faire. Mais avant tout, hiérarchiser aurait effectivement signifié de disposer de diagnostics territoriaux et d'exploitation précis et surtout partagés entre les acteurs. Ainsi lorsque la Chambre d'Agriculture avait dessiné de tels territoires à problématiques de développement homogènes en 1999 (voir carte en annexe 5), les autres acteurs n'ont pas suivi non parce que le découpage était mauvais mais parce que il était partiel : d'une part on ne savait pas comment les exploitations de ces zones à problématique de développement homogène fonctionnaient, encore moins comment elles pouvaient évoluer, d'autre part le

découpage n'avait pas été discuté avec les autres. La proposition d'un seul CTE type en est une conséquence.

4.3 Un processus laborieux

« les CTE projet sont devenus des CTE guichet »

- Les acteurs n'ont pas une vision claire des relations entre les échelles système (en particulier l'exploitation agricole pourtant très souvent citée comme maillon de base du développement) et les échelles filière. L'appui indispensable à l'exploitation agricole (qui n'a pas d'antécédent explicite en Guadeloupe) reste au niveau du discours : son invocation globale sert à justifier / valoriser sa déclinaison essentiellement en mesures technico-économique en appui au développement des filières, sur l'élaboration desquelles les institutions ont un savoir faire. Car le discours « global » n'est pas traduit en mesures concrètes « globales », en partie parce qu'il n'y avait pas eu de réflexion préalable sur le « territoire-projet » et/ou sur le « développement local » : le désarroi de nos interlocuteurs face à leur difficulté à traduire le discours en mesures concrètes est manifeste. Cette difficulté constitue à notre sens une des leçons majeures de la mise en œuvre de la LOA (de la multifonctionnalité) en Guadeloupe. Elle s'explique en particulier par le fait que les différents partenaires-acteurs n'étaient pas prêts : l'aveu « *j'avais les textes mais j'avais du mal à imaginer comment cela allait s'appliquer* », rend bien compte du trouble. D'une part une agriculture tournée vers la production intensive pour l'exportation sans prendre en compte la gestion des ressources naturelles³³, des techniciens non généralistes³⁴, des routines de distribution d'appuis à la production, le soutien à la seule fonction de production, ..., d'autre part le bouleversement de la prise en compte de « *volets sociaux et environnementaux* », la nouveauté de la notion de contrat (donc le devoir de rendre des comptes sur l'accomplissement des engagements pris), mais aussi la combinaison possible d'aides annuelles et d'une subvention d'investissement initiale, ont participé à dérouter un peu plus tant les agents de développement que les producteurs eux-mêmes.
- Les premiers CTE signés l'ont été sous la pression des représentants de l'Etat : il fallait signer des contrats. C'est donc l'aspect financier des mesures qui a été mis en avant. La mise en place des CTE en Guadeloupe a été une simple déclinaison des mesures nationales. Les réflexions locales n'ont pas été traduites en mesures propres. 13 mesures spécifiques seulement ont été validées pour la Guadeloupe, « *dans la précipitation* », dont 4 seulement ont été utilisées dans les CTE approuvés. Paradoxalement, des mesures élaborées localement au fil du temps - la rotation canne / banane par exemple - n'ont pas été approuvées par l'Europe : et ont été massivement adoptées.

³³ C'e sont les volets sociaux et environnementaux des CTE dont la signification et la portée étaient mal appréhendées.

³⁴ Hors l'exemple notable de la Safer.

- Les collectifs tel que la CDOA ou le CSTCTE³⁵ n'ont pas joué le rôle d'animation et de force de proposition qu'ils devaient assurer. La CDOA-CTE a été qualifiée de simple « *chambre d'enregistrement* », simple « *outil de l'administration* » ou encore animé d'une seule « *logique d'enregistrement* » par de multiples intervenants. Certains regrettent qu'un comité de pilotage n'ait pas été mis en place, qui aurait évalué préalablement la pertinence des projets soumis. Quant au CSTCTE, il n'a su ni proposer ni convaincre. La recherche est égratignée par certains porteurs de projets : elle n'a pas su répondre à leurs demandes ponctuelles car « *les chercheurs (auxquels on s'adressait) n'étaient pas au courant des CTE* ».
- La profession n'est pas plus épargnée par différents interlocuteurs, dont des responsables professionnels : insuffisamment organisée, trop individualiste, peu de force de proposition, elle ne s'est pas emparé de l'outil. Certains estiment que, plus fondamentalement, la profession n'a pas voulu ou pas su prendre la mesure des enjeux de la reconnaissance de la multifonctionnalité agricole.
- Il n'y a pas eu de dialogue autour des cahiers des charges : du moins au début précisent certains interlocuteurs. De la même façon, les mesures des premiers CTE ne découlent pas du diagnostic agri-environnemental de l'exploitation signataire. Les mesures techniques des CTE n'ont fait le plus souvent que reprendre des pratiques déjà mises en place par les producteurs : où est l'innovation se demandent certains.
- Inégalité d'accès à l'information : ce sont les agriculteurs les mieux « encadrés » (techniciens, réseaux, etc.) qui ont été les premiers informés donc à réagir. Même les syndicats agricoles n'ont pas été informés convenablement.
- Difficulté de lisibilité des procédures CTE, qui viennent se juxtaposer, sans passerelles interprétatives, aux financements gérés par les OGAF, le Leader, le Docup, ou encore la Réforme Foncière : objets partiellement redondants, durées différentes, règles du jeu spécifiques, ..., autant de facteurs qui augmentent les risques de confusion.
- L'action collective que les CTE cherchaient à promouvoir n'est pas habituelle en Guadeloupe : est-ce pour cette seule raison, que des mécanismes de coordination collective (partenariats, collectifs, etc.) ne s'étaient que très rarement mis en place³⁶ au moment de l'arrêt des procédures ? De la même façon les espaces d'échange et de rencontre entre producteurs et techniciens que la construction des CTE créaient dans l'esprit de la loi ne se sont pas dessinés. Il fallait plus de temps nous a-t-on objecté. Les CTE n'ont pas amélioré les conditions du dialogue entre les différents acteurs d'un même territoire³⁷. Néanmoins de tels espaces sont apparus en Guadeloupe à l'occasion d'autres

³⁵ CSTCTE = Comité Scientifique et Technique pour les CTE. Comité qui réunit sous l'égide de la Chambre d'Agriculture et de la DAF des représentants des institutions de développement et de recherche. Devait jouer un rôle de force de propositions pour faire vivre et évoluer le panier de mesures adaptées aux conditions guadeloupéennes.

³⁶ Citons dans les « exceptions » la collaboration Chambre d'Agriculture et SAFER à l'occasion des diagnostics collectifs des GFA en 2002 ; ou encore les alliances Cirad-Inra sur des composantes environnementales.

³⁷ Les récentes incompréhensions entre municipalités et agriculteurs quant aux modalités de contrôle des inondations en Grande Terre nous ont été cités en exemple a contrario.

processus, par exemple dans les OGAF (ou encore pour la relance de la caféiculture) : ces derniers qui répondaient à une demande des agriculteurs, des responsables professionnels, sont précédés de phases d'animation (de « pré-animation »), de diagnostic, ..., et sont menés par un animateur. Tempérons ce jugement en rappelant qu'une des fonctions explicite des OGAF est justement de créer un espace d'échange et de rencontres entre les acteurs territoriaux et un animateur extérieur : ce qui n'est pas le cas des CTE.

- Même au sein des GFA, a priori lieu propice aux démarches collectives³⁸, les procédures communes ont été difficiles à mettre en route : nous ont été opposés les différences de points de vue des sociétaires, entre volonté de prendre en compte la seule composante productive ou aussi les composantes sociales et environnementales (de fait les premiers signataires des GFA ont été perçus comme extérieurs à la production, non agriculteurs) ; les concurrences pour le leadership entre porteurs de projet potentiels.
- Suivi et contrôle : dispositif qui commence tout juste à fonctionner. Cela montre que même l'administration n'était pas préparée ou ne s'était pas préparée.

4.4 Des effets très contrastés

*« peu de choses ont changé,
75 CTE pour 6000 exploitations »*

Le bilan « à dire d'acteurs » est très ambivalent, entre frustrations et satisfactions. De nombreuses insatisfactions s'expriment, d'ordres divers (contenu, méthodes, disparités, rivalités institutionnelles, etc.) selon les institutions et les personnes : il est en revanche remarquable que des satisfactions fortes et convergentes aient été exprimées quant aux processus d'apprentissage individuel et collectif, et à la meilleure maîtrise par les personnes des facteurs et conditions de la production agricole, de ses objectifs et voies d'évolution, qu'a provoqués la mise en marche des procédures CTE. Voilà une raison d'être optimiste quant à la suite....

4.4.1 ... En matière de conseil ...

- L'exploitation agricole émerge comme structure de base du développement agricole : nos interlocuteurs hésitent sur le niveau à retenir. Systèmes de culture, de production, d'activités ? La réflexion collective se met en place afin de bâtir une représentation. Ce changement d'échelle a provoqué également une méconnaissance explicite du statut de pluriactif et de son importance.
- Nos interlocuteurs considèrent que le montage de ces CTE a permis d'améliorer, directement ou indirectement, leurs méthodes de travail³⁹. Par ailleurs le suivi régulier des agriculteurs signataires (mesure « Bananeraie Pérenne d'Altitude »),

³⁸ « il n'y a que les GFA, ici, qui ont une démarche collective, plus ou moins »

³⁹ p. ex. guide pour le diagnostic de l'exploitation à la Chambre d'Agriculture ou encore à la Safer.

BPA⁴⁰) a permis aux institutions (Cirad) de faire évoluer sa façon de voir, de réfléchir plus globalement et d'être « *plus en contact avec la réalité* » : un effet collatéral positif. Cet accompagnement a également permis d'alimenter la prise de décision des agriculteurs concernés, ce qui a entraîné des économies de coûts de production, estiment ces acteurs institutionnels. Mais attention ce suivi n'est resté qu'un suivi technique, largement en retrait des ambitions affichées par la LOA, et cantonné aux seuls signataires de cette mesure en zone bananière.

- La disproportion du nombre de CTE « banane » – ils représentaient 34 des 46 CTE signés au 8 novembre 2001 – justifie que les institutions intervenant peu ou pas en zone bananière dénoncent les méthodes utilisées pour y mettre en place les CTE : il n'y a pas eu de méthode de diagnostic, il n'y a pas eu de réflexion, les mesures sont standardisées, le CTE n'a été qu'une aide de plus. Ces reproches, véhéments et répétitifs, sont aussi une réaction (d'envie) à la rapidité de réponse dont a fait preuve le GIE Agro-Services, qui y est le principal porteur de projet. Il est vrai que le GIE s'est contenté de valoriser une mesure technique, la BPA, en la transposant dans différentes exploitations de la zone bananière. Tout le monde s'accorde d'ailleurs – porteur de projet compris - à reconnaître que les producteurs et leurs organisations ne se sont pas appropriés cette mesure BPA⁴¹. Dans les autres zones, les porteurs de projet ont moins fréquemment cédé aux « pression » pour faire signer, et ont pour certaines pris le temps de mettre au point des méthodes⁴² en réponse à une manière de raisonner inhabituelle ; des mesures agri-environnementales ont également été élaborées sur la base de leur meilleure connaissance des pratiques, et étaient « prêtes à être envoyées » (association canne-horticulture, canne fourragère, plantation multivariétale, ...).
- Mais il n'existe toujours pas de diagnostic global de l'agriculture guadeloupéenne, rappellent plusieurs acteurs. Il est donc difficile d'exiger des mesures d'appui global à l'activité agricole en l'absence d'une telle analyse de fond.

4.4.2 ... Sur le fonctionnement des organisations ...

- Pour beaucoup les « *agriculteurs ne sont pas prêts* ». La mise en place des CTE sous-tend un modèle du métier différent, donc de nouvelles pratiques techniques, organisationnelles, et contractuelles. Peu ont compris l'intérêt des CTE pour faire du développement agricole. Seule sa dimension financière intéressait les partenaires en particuliers les agriculteurs. Et encore était-elle dans certains cas moins intéressante que celle du DOCUP. Le message « il faut produire plus » leur est asséné – avec les aides correspondantes - depuis des années ; ils ne sont pas sensibilisés à une appréhension multifonctionnelle de l'agriculture ; ils ne sont pas habitués à s'engager sur 5 ans⁴³, ni à rendre compte à l'administration, ainsi que les y oblige la signature d'un CTE ; ils sont enfin peu habitués à

⁴⁰ Ce suivi a été mis en place afin de paramétrer les seuils de nuisance de nématodes, dont le contrôle raisonné constituait un des items de la mesure BPA.

⁴¹ Elle « *n'a pas été collectivisée* »

⁴² Par exemple, le Diagnostic Agri-Environnemental (DAE) de la Chambre d'Agriculture, ou le Diagnostic d'Exploitation de la SAFER. Mais seuls certains techniciens étaient capables de mettre en œuvre au moment de la clôture des CTE.

⁴³ Les modes d'appui « classiques » les engagent sur 1 an maximum

travailler collectivement. Cela a un peu progressé, inégalement, aux dires des institutions.

- Néanmoins de nombreux interviewés estiment que le « *climat CTE* » a servi l'évolution de la profession : en zone bananière elle a reconnu les pollutions chimiques occasionnées par les itinéraires techniques à hauts niveaux d'intrants. Les agriculteurs ont inventé, innové, adopté, indépendamment des CTE : tests, essais, diversification des systèmes techniques et des systèmes de culture. Le cas de la rotation canne-banane, adoptée sans appui particulier⁴⁴ est à cet égard remarquable, aux côtés de ceux de la jachère sur bananeraie ou encore du raisonnement des applications phytosanitaires. En zone cannière, les agriculteurs ont introduit des rotations avec la canne et ont commencé à raisonner à l'échelle de l'exploitation. Cela a aussi favorisé l'intérêt des producteurs pour les démarches qualité ou la traçabilité. Mais ces démarches et réflexions collectives n'ont pas dépassé le stade des diagnostics : des individus ont progressé, se sont formés à ces approches multifonctionnelles ; mais aucune dynamique fédérative (projet de CTE collectif, organisation de promotion ou de défense, ...) n'a en effet concrètement émergé de la préparation et de la mise en œuvre des CTE.
- Le rôle des techniciens a été revalorisé : « *on n'a jamais été écouté comme cela* », « *on s'est fait (re)connaître* ». La construction et la mise en place des CTE ont poussé les agents de développement au dialogue, et il y a eu retour... L'amélioration des relations entre institutions de recherche et de développement d'une part, et les producteurs d'autre part est souvent signalée comme conséquence directe de ce travail. Un chercheur tient néanmoins à préciser que « *compte tenu de la façon dont les chercheurs sont évalués, travailler dans une perspective de développement ou en partenariat avec le développement ou la profession relève du militantisme et pénalise la carrière* ».
- Les techniciens des institutions de développement impliqués dans ce processus ont manifestement beaucoup progressé dans la maîtrise de leur métier et leurs connaissances de l'agriculture guadeloupéenne. Par contre il n'y a pas eu de traduction formelle de l'amélioration institutionnelle des connaissances et des pratiques. Ceci est très net au GIE Agro-Services. Quant aux techniciens filières de la Chambre d'Agriculture, ils sont certes devenus des agents de développement local, et celle-ci a organisé des formations au développement local pour les responsables, ou encore a recruté un agent en agri-environnement afin de « *raisonner des systèmes de production nouveaux* » en zone cannière. Elle a créé un observatoire économique, désire en créer un sur le foncier, et souhaite présenter une action prospective au Docup. Néanmoins ce projet répond plus à une inquiétude forte quant à la fin programmée de l'Organisation Commune des Marchés (OCM), à la diminution du nombre d'agriculteurs, le grignotage continu des surfaces agricoles – malgré les contraintes type SAR ou PLU –, qu'à un souci de mieux affronter les défis posés par les (ou de reformuler la problématique de développement compte tenu des) modes de reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture.
- L'intensité des échanges entre agents, rendus nécessaires par l'apprentissage d'un concept et d'un outil nouveaux, au sein des institutions a renforcé leur cohésion interne : au sein des institutions mais rarement entre institutions elles

⁴⁴ Elle n'a pas été proposée comme mesure agri-environnementale

mêmes. Ainsi la complémentarité voulue, affichée, entre mesures CTE et Docup a-t-elle du mal à se traduire par une coordination entre institutions concernées. Sinon dans les cas très spécifiques des filières arboriculture fruitière et caféiculture où le CTE permet l'accompagnement dans les années suivant (re)plantation.

- La contribution de l'activité agricole au développement local n'a pas été prise en compte dans la mise en œuvre. Au mieux la composante environnement l'a été⁴⁵ : mais Struillou (2003) fait exactement le même constat en métropole (Loire Atlantique).

4.4.3 ... Sur les relations entre institutions ...

- Le dialogue « rendu nécessaire » entre acteurs a permis l'émergence de dynamiques collectives (diagnostics d'exploitation, prospectives). L'animation du diagnostic collectif du GFA Blanchet, animé par la SAFER et la Chambre d'Agriculture, leur a permis de confronter leurs outils de diagnostic d'exploitation. Elle a également débouché en 2002 sur des propositions quant aux espèces et variétés arbustives à introduire en brise-vent, en alternative à la seule érythrine (élaboration d'un guide en cours, en interaction entre plusieurs instituts techniques et de recherche).
- Détournement de l'outil, voire « *détournement de subvention* ». Les primes versées ont représenté une « véritable manne » pour certains. Aux « *ce ne sont pas les plus nécessiteux qui ont bénéficié des CTE* » répond l'interrogation « *était-ce le rôle des CTE d'appuyer les agriculteurs en difficulté ?* ». La mesure BPA – ou plus exactement sa mise en œuvre - illustre pour plusieurs institutions (qui ne travaillent pas en zone bananière) le « dévoiement » des principes de la LOA. La mise en place de CTE « plante » est jugé tout autant dévoyé : l'institution porteuse de projet du seul « CTE ananas » signé estime elle-même que celui-ci ne respecte pas l'esprit de la LOA. Certains regrettent que la proposition de rendre obligatoire un diagnostic agri-environnemental d'exploitation avant la construction d'un CTE ait été rejetée par la CDOA (janvier 2002).
- La perspective de « *faire du développement autrement* » a attiré l'attention immédiate de plusieurs institutions ; des groupes de travail parfois pluri-institutionnels ont été peu à peu formés. Ils n'ont pas débouché sur des propositions concrètes : par manque de temps⁴⁶, de qualification, mais aussi de références techniques ou organisationnelle offrant un cadre de proposition (mesures locales). Quand leur vision des trajectoires suivies leur est demandée, ces institutions distinguent les étapes suivantes de leur évolution: 2000, présentation de l'esprit de la LOA, de ses outils et méthodes⁴⁷. 2001, phase d'appropriation collective, afin de se convaincre, d'expliquer aux agriculteurs, d'appliquer : échanges avec les instituts techniques et de recherche. 2002 (juin) :

⁴⁵ Une remarque telle que « *dans le secteur de la canne à sucre, il est difficile de faire un CTE car ça ne pollue pas* » rend bien compte de cette interprétation restrictive (par rapport aux champs ouverts par la LOA).

⁴⁶ « *le diagnostic est avant tout une écoute : donc il faut du temps* »

⁴⁷ séminaire de novembre 2000.

montée en puissance, construction des premiers CTE reposant sur un diagnostic collectif propre. Un itinéraire convaincant de la capacité des institutions à s'approprier des outils nouveaux, en l'absence de référentiel préalable.

- Le LEGTA organise une formation / travaux pratique en milieu réel en décembre 2001, « un séminaire « CTE Collectif » auquel participent de nombreux acteurs de l'agriculture. Les participants n'arrivent pas à dégager de conclusions opérationnelles propres (contrat-type, mesures socio-économiques ou environnementales), adaptées à l'environnement territorial diagnostiqué (LEGTA, 2001).
- Des partenariats inter-institutionnels souvent souhaités, souvent inexistant. La complémentarité Docup⁴⁸ (Conseil Régional) et CTE (DAF-Etat) est citée, souhaitée, existe de fait, mais n'est pas formalisée : très peu de réunions communes entre les deux structures.

4.4.4 ... Sur l'articulation avec les autres outils ...

- Il est intéressant de comparer les deux logiques, de fait complémentaires, qui ont porté le Docup et les CTE. Sur la base de son diagnostic de la faiblesse d'équipement des petites exploitations agricoles guadeloupéennes⁴⁹, le Conseil Régional a ainsi pris acte de l'existence des CTE et a privilégié dans le Docup les aides à l'investissement productif, complémentaires du volet environnemental des CTE. Il se préoccupe également d'appuyer le développement des filières (atteinte des quotas dans les deux existantes à l'exportation, et déploiement de nouvelles), auxquelles la LOA ne prête pas attention⁵⁰.
- La non nécessité d'autofinancement initial est très apprécié par nos interlocuteurs intervenant en conditions difficiles ou marginales (Côte sous le Vent, zones cannières sèches, petits producteurs) qui évaluent la complémentarité entre leurs outils (OGAF) et les CTE.
- Une partie des sceptiques sur les intentions des signataires tempèrent ce jugement en reconnaissant que, si les agriculteurs ont adhéré au début « pour l'argent », cela les a fait réfléchir sur les procédures de suivi et l'adaptation des itinéraires techniques. La (relativement) faible somme proposée dans des spéculations telles que arboriculture ou caféiculture expliquerait la faible attractivité des CTE en Côte sous le Vent par exemple. Pourquoi s'endetter maintenant alors que demain peut-être apparaîtra une subvention, plus favorable, par exemple de replantation⁵¹. Sur la base de ce modèle, certains intervenants proposent de lier ce type d'aides (p.e. de replantation ou réhabilitation) avec les CTE : ces derniers permettraient alors d'assurer pendant les 5 ans du contrat le fonctionnement de la phase de montée en production : cette complémentarité peut selon les cas être conforme aux objectifs poursuivis par le législateur.

⁴⁸ DOCument Unique de Programmation

⁴⁹ au contraire de la métropole

⁵⁰ sinon dans leur « déclinaison » territorialisée.

⁵¹ Les décisions d'appui à la relance de la caféiculture prises dans le cadre du Docup fin 2002 l'illustrent (Dulcire et Ribeyre, 2003).

- L'articulation avec les outils d'aménagement territoriaux sont plus contrastées : si les OGAF ont été fréquemment citées, il n'y a jamais eu de référence aux nouveaux outils, qui s'inscrivent dans la même logique que la LOA, tels que les PLU ou les SCoT.

4.4.5 ... Et sur les modèles de développement

- Il n'y a pas non plus partage des objectifs entre le groupe des institutions convaincues que les CTE devaient contribuer « *prioritairement* » à l'amélioration des techniques de la production et des aménagements fonciers, et de celles qui les considéraient comme l'avant garde d'une autre façon de produire ou de la satisfaction d'autres objectifs. Là aussi reflet du manque de vision commune quant aux objectifs assignés à l'agriculture.
- La réflexion en cours dans l'île, « produisons autrement » et/ou « produisons autre chose », va plus dans le sens de l'adaptation au marché que dans celui d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans la décision agricole. Détournement de l'esprit de la loi, mais aussi inquiétude liée à la fin programmée de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) banane et sucre.
- L'environnement est devenu un sujet sensible pour les citoyens, suite aux révélations sur les pollutions de captages par l'activité bananière et de la Grande Rivière à Goyaves par l'usine Bonne-Mère en 2000-2001. Ceci a légitimé un peu plus la rémunération de l'attention portée à la « bonne gestion » environnementale.
- La réhabilitation de l'agriculture comme secteur économique participant à la création de richesses en interaction avec les autres secteurs est claire au niveau du Conseil Régional. Sur cette base et suite à la LOA, il s'est engagé dans l'accompagnement aux CTE, via le financement des investissements, dans une optique de développement de la Guadeloupe (pas le seul développement agricole).

4.5 des propositions pour mieux faire

« Il faut créer de la transversalité entre filières et territoire »

La motivation des institutions a continuer est remarquable, malgré l'arrêt donné à la dynamique qui se mettait en place. Cette motivation se traduit en particulier dans la richesse et la diversité des propositions pour « mieux faire » à l'avenir.

- Il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble afin de combiner les activités agricoles et non agricoles de l'unité familiale, ont affirmé les agents des institutions « porteur de projet » rencontrés. Cette vision doit être « *conjointe*⁵² » complètement certains. La mutation des techniciens spécialisés vers des techniciens

⁵² Partagée par les techniciens et les producteurs, mais aussi par les administrations dont le pouvoir de blocage est fort.

généralistes, observée à la Chambre d'Agriculture, est un pas positif en ce sens. De même la création de Groupes d'Etude et de Développement Agricole (GEDA) pour tenter de comprendre avec les agriculteurs les enjeux de l'agriculture en Basse-Terre, et d'identifier les alternatives sociotechniques permettant d'y répondre. Cet élargissement doit s'étendre à des unités pertinentes au regard du problème posé : par exemple des composantes telles que curage des fossés – drainage ne peut être envisagée à la seule échelle de l'exploitation ni même d'un GFA. Enfin la prospective : nombreux sont ceux qui regrettent la non finalisation de l'exercice antérieur, et souhaitent sa reprise.

- Les derniers CTE approuvés par la CDOA ont une qualité qui les rend plus proches des objectifs de la LOA : ils démontrent, tant par leurs processus d'élaboration que par leurs contenus, que des propositions spécifiques peuvent être élaborées, sur place, et que des pistes restent à explorer. Mais le fait que les CTE restent encore individuels ne les rend pas très opérationnels (« *chaque agriculteur a fait ce qu'il voulait* ») : si des méthodes de diagnostic individuel et collectif ont été élaborées, plus ou moins validées, il faudra formaliser également les modalités de construction individuelle et collective (de co-construction) de réponses. Ceci afin de valoriser le diagnostic d'exploitation en construisant un CTE dont les mesures en découlent « *logiquement* ».
- L'élaboration d'un seul CTE-type était conséquence de l'urgence : cela doit évoluer et nécessite donc de construire des référentiels par région, avec l'implication active de la recherche. Les institutions commencent à avoir une faculté de proposition : les CAD doivent permettre l'intégration de telles mesures issues de la meilleure connaissance du fonctionnement de l'exploitation et de ses sous-systèmes. La mesure en cours d'élaboration, d'une 5^{ème} année de la sole canne à sucre exploitée en fourrage, qui préserve le facteur sol (moins de travail mécanique), et contribue à la diversification des ateliers et donc des revenus de l'exploitation, l'illustre bien. Beaucoup regrettent – sans l'expliquer – que la réflexion de la Chambre d'Agriculture sur les petites régions n'ait pas débouché sur la formalisation de mesures régionalisées. Le CFPPA de Basse Terre avait monté une formation d'accompagnement sur les CTE, afin d'aider les producteurs à s'approprier la démarche et à en comprendre les enjeux ; produit direct des premières expériences guadeloupéennes, elle faisait intervenir différentes catégories d'acteurs (recherche, chambre, Conseil Régional) et privilégiait le niveau d'analyse de la petite région agricole : elle n'a pas été mise en place suite à l'arrêt des CTE. Ces réflexions sur les « territoires-projet », sur le développement local sont nécessairement collectives pour faire du CTE/CAD un outil d'orientation : elles doivent donc reprendre entre les différents acteurs, et déboucher sur des propositions opérationnelles.
- Aux yeux du développement, la recherche s'est très peu impliquée, hormis son expertise initiale dans la définition de la mesure Bananeraie Pérenne d'Altitude (BPA). Néanmoins certains des chercheurs estiment que leurs thèmes de recherche se sont déplacés depuis leur sollicitation dans ce cadre : en particulier vers l'environnement (meilleure compréhension et alternatives techniques moins polluantes) ainsi que sur la caractérisation des patrimoines animaux et végétaux. Plusieurs d'entre eux soulignent que les problématiques de recherche doivent évoluer par une meilleure prise en compte de la complexité et la pluridisciplinarité, doivent contribuer à co-construire des réponses sociotechniques et organisationnelles propres, adaptées aux conditions guadeloupéennes. Mais la

place que pourrait / devrait occuper la Recherche dans ces processus reste confuse⁵³.

- La volonté politique de promouvoir l'animation et la construction de territoires doit être réaffirmée, dans les discours et les actes : nos interlocuteurs citent aussi bien les financements complémentaires Docup, les OGAF, le soutien à la diversité des systèmes de production, aux produits patrimoniaux, ou encore le projet de travail partenarial avec des agriculteurs « GFA » et « non-GFA » sur un espace commun⁵⁴. Pour eux, les futurs CAD doivent financer tout ce qui correspond à l'accompagnement, les investissements étant financés par d'autres mécanismes, et doivent contribuer à la transversalité entre filières et territoires. La nécessité d'une démarche prospective, débouchant sur une représentation commune de l'existant, de scénarios et des cadres, objectifs, limites, et projets et marges de progrès correspondants, a été souvent énoncée. Le renouvellement prévu des rencontres régionales du développement agricole, à l'initiative du Conseil Régional, constitue à cet égard une opportunité de constitution d'un collectif inter-institutionnel de prospective.
- Mais le plus marquant en ce qui concerne les futurs CAD, est que les organisations pensent qu'elles auront des difficultés à réinvestir dans ce nouveau outil (CAD) ; en particulier les personnes et institutions (porteurs) ayant investi méthodologiquement (diagnostic régional, diagnostic d'exploitation, montage) dans la procédure CTE, souvent avec difficulté (manque d'expérience, changement des objectifs et façons de faire, etc.). Certaines organisations, s'estiment flouées par l'arrêt de la procédure, ce qu'elles perçoivent comme un nouveau changement unilatéral des règles du jeu. Il y a eu investissement, sans retour : cela vaut-il la peine d'investir à nouveau ?
- Enfin, en termes de conditions, méthodes et outils, les institutions s'accordent sur plusieurs points :
 - contrôler et évaluer préalablement les CTE jusqu'ici signés. Cette procédure doit être collective, nécessaires afin de faire le point, réajuster les dispositifs, définir les critères d'évaluation et de contrôle ;
 - gérer dans la sérénité et la durée les règles des CAD ; prendre du temps préalable afin de co-construire des diagnostics territoriaux « *poussés* » ; définir des zones à problématique homogène, sur la base desquelles des mesures pertinentes pourront être proposées⁵⁵. Ainsi en zone bananière, des intervenants proposent d'axer l'élaboration des CAD dans deux directions structurantes, l'image agri-environnementale de la banane et les qualités du fruit ;
 - améliorer les dispositifs de coordination : animation locale, homogénéisation des méthodes, création de commissions en amont de la CDOA (filtre des CAD candidats, évaluation, contrôle, proposition), liaison entre le dispositif global des CAD et la prospective qui doit être relancée, ... ;

⁵³ Il faut questionner aussi la capacité des institutions de recherche à intégrer dans leurs procédures d'évaluation ce type d'engagement « non-académique » de leurs chercheurs.

⁵⁴ Gestion de l'eau / drainage

⁵⁵ La circulaire d'application des CAD (mars 03) demande de sérier : 2 enjeux par territoire, et 2 à 3 actions par enjeu. Le défi consiste donc en Guadeloupe à identifier des territoires pertinents.

- construire des références situées socialement, techniquement et économiquement ;
- ne pas proposer de mesures plante mais globales, qui prennent en compte les niveaux systèmes de culture et système de production, les associations agriculture-élevage, les solidarités et complémentarités territoriales... ;
- créer un Institut Technique généraliste, Guadeloupéen / Antillais ;
- élaborer des indicateurs de suivi et d'évaluation dès le début de la mise en œuvre des nouvelles procédures. Certains font remarquer que pour convaincre les agriculteurs de respecter l'environnement, encore faudrait-il disposer d'indicateurs⁵⁶.

⁵⁶ L'exemple du paramètre seuils de traitement nématocide de la mesure BPA , inexistant à la signature des premiers CTE concernés, a été très souvent rappelé.

5 Notre synthèse et conclusion

« on a travaillé dans l'urgence »

Si des controverses existent sur la nécessité de soutenir l'activité agricole entre les pays du Nord et du Sud principalement, en France les hommes politiques et les scientifiques sont arrivés à la conclusion qu'il faut aider l'agriculture, tout en respectant les accords internationaux, car elle représente un secteur clef dans la sécurité des approvisionnements et la qualité de l'alimentation (Bouët, 2001), dans le maintien des populations rurales et du tissu rural : elle contribue également à maintenir l'emploi et surtout à gérer les ressources naturelles (Dron, 2001), les paysages et la culture rurale. Il faut selon Mahé que la multifonctionnalité (reconnaître que l'agriculture produit d'autres choses que des biens alimentaires) doit s'appuyer sur des fondements économiques rigoureux et crédibles c'est-à-dire changer la politique de soutiens à l'agriculture en donnant plus d'importance aux fonctions non marchandes. En effet, « les instruments de soutien actuels, liés aux produits ou aux intrants – compris dans la boîte bleue – ont peu de chance d'encourager ces fonctions non marchandes parce qu'il y aurait pas cohérence d'incitations » (Mahé 2001). Mais il faut aussi transformer les dispositifs locaux de gouvernance (changer les pratiques de développement), de conseil, de commercialisation, etc...

La multifonctionnalité n'est pas un mythe affirme Boussard (2003). On peut affirmer qu'elle a trouvé une certaine légitimité depuis 1999 même si on a vu évoluer son principal instrument, les CTE, devenus depuis mars 2003 les CAD afin de mieux prendre en compte les fonctions environnementales et simplifier la procédure.

Selon Delorme (2003) la multifonctionnalité peut « servir à renouveler les modèles de développement agricole » ou au contraire à les consolider. « Le risque est donc réel de détournement vers la consolidation de l'existant, notamment parce que les agriculteurs "professionnels" maîtrisent mieux que les autres les ressources économiques, institutionnelles et intellectuelles qu'implique la mise en œuvre des nouvelles réglementations ». La multifonctionnalité de l'agriculture impose donc aux agriculteurs de redéfinir leur métier. Dans cette redéfinition les agriculteurs doivent prendre en compte d'autres dimensions, jusqu'ici peu présentées comme la gestion des paysages et des ressources naturelles, la territorialisation de leurs activités, les coordinations avec les autres usages des espaces et surtout la dimension contractuelle de plus en plus présente dans la gestion de la production et des relations avec les autres acteurs. Cependant cette redéfinition ne va pas de soi. Certains agriculteurs pensent qu'ils n'ont pas à assumer le rôle (fonction) de jardinier de l'espace qu'implique la LOA sur la multifonctionnalité. D'autres au contraire considèrent naturel que, compte tenu de l'évolution de leur métier, ils doivent prendre en compte les nouvelles demandes de la société ainsi que les nouvelles relations internationales, en particulier dans le domaine du commerce international (OMC).

Mais les agriculteurs ne peuvent redéfinir leur métier que si parallèlement l'ensemble des acteurs du développement s'engagent à faire évoluer leurs pratiques.

5.1 Bilan

- Deux grands modèles agricoles coexistent dans la vision qu'ont les institutions⁵⁷ de l'agriculture de Guadeloupe : l'un tourné vers l'exportation avec 2 piliers canne et banane, « professionnel standard », l'autre tourné prioritairement vers la satisfaction des besoins intérieurs, « professionnel diversifié ». Si à ces modèles correspondent des orientations de l'agriculture (filières, systèmes de production, structures d'appui et de recherche) différentes, le modèle agro-exportateur, prégnant historiquement et économiquement, et recevant la quasi-totalité des aides, reste la référence explicite ou implicite de l'ensemble des acteurs : indépendamment de ce que nous avons appelé leur vision (économique, environnementaliste ou territoriale-identitaire), les filières canne et banane sont présentées comme les mieux structurées, La référence, l'exemple à imiter. L'écart est grand entre le modèle encouragé de fait en Guadeloupe et l'esprit de la LOA, la reconnaissance de sa multifonctionnalité.
- Paradoxalement, quand les deux grosses filières d'agro-exportation sont présentées comme les mieux structurées, ce sont systématiquement des filières de cultures marginales et/ou identitaires (café, igname, ananas, arboriculture,...) qui sont citées comme référence en termes d'organisation de la profession, et ce quelque soit l'interlocuteur. Est-ce parce que ces organisations de producteurs se sont montées sans aides (du moins au début) voire dans une certaine réserve, en s'appuyant sur des valeurs (identitaires, autosuffisance), qui sont maintenant officiellement reconnues au processus de production agricole par la LOA ?
- L'apparition des CTE a été un coup de tonnerre dans le paysage socio-technique guadeloupéen. Si la multifonctionnalité est reconnue sans réserve à l'agriculture en Guadeloupe, ses principes et modes de mise en place rompent avec les habitudes, et beaucoup, chez les agriculteurs comme pour leurs organisations et les administrations, ont traîné les pieds. Les CTE sont nés dans la douleur (pression du préfet et du DAF), dans la précipitation et dans l'urgence. S'ils continuent d'être vus comme des « outils de l'Etat », si les porteurs de projets sont restés rares, c'est aussi parce que la profession est encore peu organisée.
- Rendre compte de la mise en œuvre des CTE en Guadeloupe peut se faire alors en énonçant la façon dont les trois termes de CTE ont été déclinés :
 - Contrat : c'est un engagement réciproque des signataires, mode dont les acteurs sont encore peu coutumiers, et dont les procédures de suivi et de contrôle ne sont pas encore mises en place.
 - Territorial : les territoires n'ont pas été définis, et il n'y a pas eu émergence d'une pratique ou de comportements territoriaux ;
 - d'Exploitation : ce sont généralement des mesures très partielles (une activité voire une action) qui composent les CTE signés, l'exploitation est rarement concernée dans son ensemble.
- Il est vrai que le seul objectif explicite assigné aux institutions d'accompagnement a été un nombre de CTE à signer. Le CTE continue à être vu comme relevant du domaine de l'Etat (Daf, Préfet). Mais cela relève aussi du manque de « contre-pouvoir » de la profession et de son encadrement.

⁵⁷ Institution au sens défini en note 6

- Au 31 mars 2003 il y avait 85 Contrats Territoriaux d'Exploitation signés (on dénombre environ 1 200 agriculteurs dont plus de la moitié sont des pluriactifs). Le GIE Agro-Service (appui technique des exploitations bananières) a été très actif dans une première phase : élaboration de la mesure « Banane Pérenne d'Altitude » et 40 CTE signés sur 47 jusqu'à juin 2002, date à laquelle les CTE ont été arrêtés. Sur les 37 CTE approuvés avant cette date, et signés ensuite, 2 seulement relèvent du porteur GIE, et 35 des porteurs Chambre d'agriculture et SAFER.
- Le réveil de la Chambre et de la SAFER est tardif, mais a l'avantage de correspondre à une dynamique qui s'est instaurée avec les agriculteurs au moins pour réaliser un diagnostic global de leur exploitation. Ce resserrement des liens entre institutions et producteurs, mais aussi entre institutions, est notable et remarquable. Notons aussi des outils de diagnostic de l'exploitation (mais pas territorial), des formations (Legta et Cfppa). Il faut néanmoins souligner l'absence d'apprentissage collectif en matière organisationnelle.
- D'une façon plus générale, le manque de temps et de savoir faire (d'expérience) pour mettre en œuvre ces nouveaux concepts, pour soutenir et relier les initiatives, est sous-jacent à toutes les insatisfactions exprimées. La capacité des différents acteurs de l'encadrement institutionnel à proposer des projets alternatifs crédibles et argumentés, collectifs / territoriaux comme individuels est en outre affectée par :
 - L'insuffisance de connaissances socio-économiques sur la situation de l'agriculture guadeloupéenne en général et le fonctionnement des unités de production en particulier ; « *le manque de mémoire est caractéristique de la Guadeloupe* » ;
 - le manque de culture sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles, conçus comme contraintes ou plus simplement absents des paramètres du raisonnement ;
 - le peu d'habitude de réflexion collective (entre acteurs), ici sur un modèle de développement guadeloupéen propre ; le travail commun (CDOA, CST) n'a pas permis de faire apparaître une vision partagée de l'agriculture et des espaces ruraux. La faiblesse du sens collectif en Guadeloupe est également relevée par des économistes (Frémeaux, 2003) ;
 - mais aussi par l'individualisme institutionnel, faible coordination entre les institutions responsables et porteurs de projets. Du discours ressort apparemment que personne n'a vraiment compris en quoi consistait l'outil : il nous semble plutôt qu'il y a des lectures différentes, dues au manque de culture commune et de confrontation. La mise en place des CTE n'a pas favorisé l'émergence d'une nouvelle dynamique au niveau des organisations professionnelles, et encore moins la coordination entre elles : temps trop court ?

5.2 Perspectives - propositions

- Le diagnostic global d'exploitation est une des portes d'entrée au projet territorial ; c'est du moins celle choisie par CA et Safer en Guadeloupe, et les entretiens montrent bien ce cheminement (intellectuel, individuel comme collectif), car c'est

en énonçant (verbalisant) ses projets, que l'on arrive à les articuler avec ceux des autres dans un grand dessein commun. A cet égard, la réflexion méthodologique conjointe sur le diagnostic global d'exploitation qui a eu lieu entre Chambre d'Agriculture et Safer à l'occasion du montage du CTE « Blanchet » (2001-2002) doit être soulignée. D'une part elle a été innovante (méthodes, niveaux d'analyse et de proposition mis en œuvre) en Guadeloupe ; d'autre part la connaissance de la qualité et du mode de fonctionnement de « l'exploitation agricole guadeloupéenne » sur lequel débouchent de tels diagnostics globaux, est une condition nécessaire à l'élaboration (une des portes d'entrée) de projets territoriaux dont manque l'île. Par ailleurs le processus de diagnostic global d'exploitation permet d'accéder à la représentation que se font les acteurs des problèmes locaux, des atouts, des réseaux, etc. et donc indique les leviers actionnables d'animation des projets locaux.

- L'ensemble des acteurs doit s'accorder sur une ou des nouvelles représentations de l'agriculture c'est-à-dire qu'ils doivent reconstruire l'espace d'exercice du métier (références techniques et économiques) ainsi que sur le mode de gouvernance du nouveau modèle (dispositifs, coordinations, etc.). Cela implique également que les organisations et les institutions doivent changer leurs pratiques de développement.
- Nos interlocuteurs sont nombreux à regretter l'arrêt des CTE qu'ils commençaient à s'approprier : « *ça commençait à tourner* », « *on avait construit nos méthodes* », « *on a mis 2 ans à digérer* ». L'investissement important des organisations dans la mise en place des méthodologies et des relations avec les agriculteurs constituent certes un atout dans la nouvelle procédure, mais le changement fréquent des règles est socialement démobilisateur. Le nouvel instrument Contrat d'Agriculture Durable (CAD) fait peur, trois mois après le décret l'annonçant : la crainte de procédures nouvelles suscite nettement lassitude (encore investir du temps et de l'énergie) et appréhension, en particulier chez ceux des porteurs de projet qui, ayant investi (formations, méthodes, outils), commençaient à en recueillir les fruits⁵⁸ (cf. analyse des CTE) : cela vaut-il la peine d'investir à nouveau ? Les instruments, les connaissances, les savoir-faire vont-ils (re)servir ? « *Les CAD auront du mal à démarrer* » pronostique un des acteurs interviewés.
- Par contre il est grave – et significatif de la démobilisation (point ci-dessus) – qu'aucune des institutions concernées de près ou de loin par la mise en place ces CTE/CAD n'ait organisé/animé de veille stratégique sur les CTE depuis leur mise en veilleuse : tout est arrêté, des formations aux réflexions/prospectives.
- En ce qui concerne la redéfinition du modèle de développement la multifonctionnalité implique une meilleure prise en compte du niveau local dans les dispositifs de développement, de nouvelles pratiques de développement agricole et de fonctionnement de structures collectives telles que la CDOA. Nous estimons aussi pour notre part que l'articulation est nécessaire avec les nouveaux leviers d'action territoriale (PLU, SCoT) et les anciens (OGAF, Leader, ...). Plus généralement une telle articulation doit exister entre les différents instruments et outils d'appui à l'aménagement, afin de garantir leur cohérence et leur

⁵⁸ En particulier les institutions comme la Chambre d'Agriculture ou la Safer, qui venaient de construire leur méthode.

complémentarité. Ces nouveaux outils ont été très peu évoqués par les institutions rencontrées.

- La démarche idéale énoncée par certains : zoner, élaborer des projets collectifs par zone, les enrichir par des contributions individuelles, demande une réflexion collective préalable afin d'évaluer la cohérence entre les capacités d'action individuellement construites et les conséquences collectives. La pauvreté des connaissances socio-économiques sur la situation de l'agriculture guadeloupéenne en général, de ses potentialités locales ainsi que des relations avec d'autres secteurs, des dispositifs de coordination et d'animation et surtout du fonctionnement des unités de production, affecte grandement la capacité des différents acteurs à construire des projets alternatifs crédibles et argumentés, collectifs / territoriaux comme individuels. Un travail de prospective semble être une condition en vue du montage d'une base unique et de la construction d'une représentation commune du devenir de l'agriculture. Le CAD aura les mêmes problèmes d'appropriation et de mise en place si la profession agricole en particulier via la Chambre d'Agriculture ne joue pas le rôle d'animateur voire de leader de l'opération. Cependant le défi principal pour les acteurs de l'agriculture en Guadeloupe est d'élaborer conjointement un modèle pour l'agriculture, qui reflète la diversité de leurs attentes et de leurs points de vue. Un travail, et pas le moindre, reste à faire : celui d'élaborer de manière partenariale un modèle pour l'agriculture de la Guadeloupe.
- Le CAD va en outre freiner l'ampleur des projets sur le plan financier, selon l'administration. Il semble moins inciter (voire remettre en cause) les projets collectifs, dans la construction desquels plusieurs institutions avaient notablement progressé et espéraient déboucher. Il reste néanmoins un appui à l'exploitation (système) et non à un produit/filière donné.
- Il faut dans cet esprit mettre en concordance les modèles agricoles appuyés et les objectifs de la LOA : manifestement ce n'est pas le cas avec la production bananière actuelle, qui est orientée sur des standards internationaux (nord-américains) de production de masse à forts niveaux d'intrants non raisonnés. Cela ne va-t-il pas empirer avec les CAD ? Ils n'auront pas obligation de lier des mesures socio-économiques au volet agri-environnemental. Certains contrats seront alors exclusivement techniques. La DAF paraît pour sa part décidée à enrichir le catalogue national des mesures CAD par des mesures adaptées au contexte guadeloupéen. Quid des autres acteurs ?
- Les propositions formulées par les institutions foisonnent néanmoins. Sans constituer encore un corps cohérent, elles témoignent indubitablement d'une appropriation des attendus de la LOA et de l'envie de continuer à travailler selon ces nouvelles directions. Plusieurs interlocuteurs insistent sur la nécessité de mettre en place un dispositif de coordination, de réflexion, de formation, d'échanges. Il faut former et accompagner les agriculteurs – et leurs encadrants – à la construction et à la gestion de projets. Mais qui va coordonner la mise en place de ce dispositif d'accompagnement essentiel à la mise en place de CAD opportuns, prenant en compte les territoires ?

Bibliographie

Banadif (2000). Montage audiovisuel de présentation.

Berthelot J. 2001. La mystification du découplage des aides agricoles. Problèmes Economiques. N° 2719.

Bonardi Ch., Roussiau N., 1999. Les représentations sociales. Dunod. Les Topos. 124 pages.

Bonnal P., Losch B., Bainville S., 2000. La multifonctionnalité de l'agriculture. Points de repères pour un débat. Cirad-Tera, octobre 2000 ; 10 pages.

Bonnal P., Piraux M., Fusillier J.-L., Guilluy D., 2003. Approche de la multifonctionnalité à la Réunion. Les modèles agricoles, la relation agriculture-emploi et la perception des CTE par les acteurs locaux. CIRAD-TERA, 89 p.

Bouët A. 2001. Pourquoi soutenir l'activité agricole aujourd'hui. Problèmes Economiques. N° 2719.

Boussard J.-M., 2001. En guise de conclusion. <http://www.ceri-sciences-po.org>, juillet-août 2003

Cattan P., Dulcire M., 2003. Quelles cohabitations de la banane et des autres activités territoriales ? Communication colloque SAGERT, février 2003, actes en cours de publication.

Colson F., Blogowski A., Chia E., Dechambre B., Desarmenien D., Dorin B., 1993 - Prévenir les défaillances financières en agriculture : Application de la méthode des Scores. Cahiers d'économie et sociologie rurales, n° 29 : 22-44.

Delorme H., 2001. Ambiguïté et richesse de la multifonctionnalité. <http://www.ceri-sciences-po.org>, juillet-août 2003

Deverre C., 1997. Les réformes foncières à la Réunion et à la Guadeloupe, éléments pour un bilan. In Actes du séminaire « Politique des structures et action foncière au service du développement agricole et rural », Saint Denis, novembre 1997, pp. 27-42.

Dron D. 2001. L'environnement au secours de l'agriculture. Problèmes Economiques. N° 2719.

Dulcire M., Cattan P., 2002. Monoculture d'exportation et développement agricole durable : cas de la banane en Guadeloupe. *Cahiers Agricultures* 2002 ; 11 : 313-21.

Dulcire M., Ribeyre F., 2003. Labellisation du café en Guadeloupe : diagnostic et propositions d'action. Cirad-Odeadom, rapport de mission, 71 p. + annexes.

Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnels agricoles de Guadeloupe, 2001. Le Nord Basse Terre, un territoire convoité. 140 pages + annexes. LEGTA Baie Mahaut.

FAO, 2001. Les Rôles de l'Agriculture (ROA) rapport récapitulatif. Fao, Rome, 27p. + CDRom

- Frémeaux P., 2003. Guadeloupe en progrès, mais peut mieux faire. In *Alternatives économiques*, n° 215, pp. 33-35
- Hautcœur P.-C.(rapporteur), 2003. La recherche au service du développement durable. Rapport du groupe de travail sur la recherche au service du développement durable à la ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles Technologies, janvier 2003, 43 p.
- Hervieux B., 2002. La multifonctionnalité de l'agriculture: genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole. Cahiers Agricultures. Volume II, N° 6.
- INSEE, 2002. Tableaux Economiques Régionaux. Pointe à Pitre
- Lascoumes P., Valluy J., 1996. Les activités publiques conventionnelles (APC) : un nouvel instrument de politique publique ? L'exemple de la protection de l'environnement industriel. *Sociologie du travail* N° 4/96.
- LEGTA de Baie-Mahault, 2001. Compte rendu du séminaire « CTE Collectif ». LEGTA de Baie-Mahault, décembre 2001, ronéo, 10 p. + annexes
- Mahé L-P., 2001. La multifonctionnalité en quête de légitimité. *Problèmes Economiques*. N° 2719.
- Moliner P., Rateau P., Cohen-Scali V., 2002. Les représentations sociales. Pratique des études de terrain. Presse Universitaire de Rennes. 221 pages.
- OCDE, 2001. La multifonctionnalité. Elaboration d'un cadre analytique. Paris, ronéo, 25 p. + annexes.
- Paoli J-Ch., 2003. La gestion de l'espace entre agriculture et acteurs locaux. La procédure de préfiguration des CTE en montagne corse. In Torre A. Le local à l'épreuve de l'économie spatiale. Agriculture, environnement, espaces ruraux : Etud. Rech. Syst. Agraires Dév., 2002, 33, 216 pages.
- Parc National de la Guadeloupe, 2001. Déclaration d'intention pour la mise en place des CTE en Côte sous le Vent. PNG, ronéo, 4 p. + annexes.
- Préfecture de la Région Guadeloupe, 2003. Arrêté (projet) établissant le Schéma Directeur Départemental des Structures Agricoles de la Guadeloupe.
- Préfecture de la Région Guadeloupe, 2001. Arrêté portant agrément du contrat type pour la mise en œuvre de Contrats Territoriaux d'Exploitation.
- Rémy J. 2003. Reveler ou constuire la demande sociale ? Les contrats territoriaux d'exploitation. <http://www.ceri-sciences-po.org>, juillet-août 2003
- Soret O, 2001. La politique régionale en matière agricole. Des moyens financiers et des outils d'accompagnement. Ecole Nationale d'Application des Cadres Territoriaux d'Angers. 22 pages.
- Struillou J.-F., 2003. La prépondérance de la dimension environnementale dans les CTE. In *Economie Rurale*, n° 273-274, pp. 212-226.
- Veron F. (coordination), 2003. Propositions de recherche soutenues par le dispositif Inra-Cemagref-Cirad sur la multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux. Les cahiers de la multifonctionnalité. N°2, 128 pages.

Annexes

Annexe 1 : programme de la mission	65
Annexe 2 : liste des personnes rencontrées	66
Annexe 3 : support de l'entretien : Institutions, porteurs de projets, agriculteurs.....	68
Annexe 4 : Fonctionnement de la CDOA.....	72
Annexe 5 : Proposition de la Chambre d'Agriculture de découpage en petites régions	76

Annexe 1 : programme de la mission

	Activités		
Dimanche 16 mars	Départ Montpellier	Arrivée Pointe à Pitre	Transcription des enquêtes
Lundi 17 mars	Neufchâteau : révision documents, rendez vous	Entretien CIRAD	
Mardi 18 mars	Entretien GIE Agroservices Entretien INRA	Chambre d'agriculture, SUAD	
Mercredi 19 mars	Entretien SAFER	Entretien LEGTA Entretien Chambre d'Agriculture	
Jeudi 20 mars	Entretien DAF Entretien Conseil Régional	Entretien PNG	
Vendredi 21 mars	Entretien Station arboricole Côte sous le Vent		
Samedi 22 mars	Entretien agriculteur	Entretien agriculteur	
Dimanche 23 mars			
Lundi 24 mars	Entretien CNASEA	Entretien UDCAG Entretien INRA	
Mardi 25 mars	Transcription des enquêtes	Entretien APAG	
Mercredi 26 mars	Entretien DAF Entretien Conseil Régional	Entretien CFPPA Entretien Codepba	
Jeudi 27 mars	Férié	Transcription des enquêtes	
Vendredi 28 mars	Entretien Délégué Cirad	Départ sur Paris	
Samedi 29 mars	Arrivée Montpellier		

Note : l'institution DIREN et l'ancien responsable du GIE Agroservices ont été interviewés en dehors de cette période.

Annexe 2 : liste des personnes rencontrées

Archimède Harry, Inra, chercheur zootechnicien

Bazir Alain, UDCAG, directeur

Bon André, Conseil Régional, service recherche

Bulteau Pierre, GIE Agroservices, ancien directeur

Burette Daniel, DIREN, directeur

Cattan Philippe, Cirad, chercheur banane

Chatelard Olivier, SAFER, technicien

Cheminaud Michel, Legta Guadeloupe, directeur

Choukoutou Désir, Chambre d'Agriculture, directeur

Collette Emmanuel, Apag, technicien

Dando Alex, Conseil Régional, service agriculture et développement rural, chargé de canne à sucre, développement des filières animales, relation avec les organisations professionnelles.

Delcombel Elsa, Cirad, thésarde « organisations paysannes en Guadeloupe »

Dorel Marc, Cirad, chercheur banane, responsable station Neufchateau

Fournier Patrick, Cirad, chercheur fruits, responsable station Vieux Habitants

Fraire Damien, agriculteur, président Codepba

Gabon Sully, Chambre d'Agriculture, directeur SUAD

Ganot Patrice, SAFER, chef service technique

Gauthier Pierre, DAF, responsable du SEA

Gouet Olivier, GIE Agroservices, directeur

Guichon Fabrice, CNASEA, directeur

Guillaume Patrice, Cirad, délégué Guadeloupe

Guillaume Rony, Chambre d'Agriculture, technicien SUAD

Jermidi Frédéric, Chambre d'Agriculture, technicien SUAD

Jules Céline, DAF, assistante technique développement local

Larade Arnaud, Parc National de Guadeloupe, Agent de Développement Durable de la Côte sous le Vent

Lenclume Tony, SAFER, technicien

Lombion Franck, Conseil Régional, directeur de cabinet

Manceron Stéphane, Cirad, ancien technicien SUAD
Marseille Bernard, GIE Agroservices, technicien
Martin Philippe, DAF, conseiller technique
Mazingant M Mme, agriculteurs
Nelson Victor, agriculteur, président Copcaf
Otto Jules, conseil municipal Vieux Habitants, Adjoint en charge du développement culturel et économique, Directeur du CFPPA.
Ramassamy Maurice, Chambre d'Agriculture, président
Silvestre Daniel, Parc National de Guadeloupe, chargé de mission Développement Durable
Soret Olivier, Conseil Régional, service agriculture et développement rural, chargé des questions d'agro-transformation et des filières végétales (hors sucre).
Théodore Louis, agriculteur, président Apag et Uprofig
Tony Pierre, SAFER, technicien
Tuquet Arnaud, CNASEA, agent technique
Vragar Sylvain, SAFER, responsable assistance technique
Vuillaume Claude, Cirad, chercheur, chargé de coopération régionale Caraïbes
Xandé Alain, Inra, directeur centre Guadeloupe
Zebus Marie Françoise, Inra, chercheuse économiste

Annexe 3 : support de l'entretien : Institutions, porteurs de projets, agriculteurs

A - Acteurs institutionnels et professionnels

1. La place de l'acteur dans l'institution ou organisation

- Quelles sont les fonctions et la place de l'enquêté ?
- Depuis quand ?
- Organigramme et brève histoire / fonctions de l'institution

2. La représentation que l'acteur a des fonctions de l'agriculture et les effets de la politique agricole (situation actuelle)

- Quelles fonctions joue(aient) l'agriculture (avant la LOA) à la Guadeloupe ?
- Quelles sont les principaux effets positifs (qualité des paysages, de vie, ...) ou négatifs (pollution, destruction des paysages...) de l'agriculture ?
- Citer 5 adjectifs (productiviste, mauvaise, ...) pour caractériser l'agriculture actuelle à la Guadeloupe.
- Pensez-vous que les aides publiques sont pertinentes ou efficaces pour maîtriser (corriger) des effets négatifs ou positifs ?

3. Sur la politique de soutien ou de promotion de l'agriculture à mettre en place

- Compte tenu du constat précédent, quel serait le modèle d'agriculture à privilégier à la Guadeloupe ? (Quels sont les enjeux pour l'agriculture à 10 ans ?)
- Quels sont les types d'EA à favoriser pour y répondre ?
- Quelles seraient les orientations à retenir pour réduire les externalités négatives ou promouvoir les externalités positives ?
- Quels sont les attendus dans les champs social, économique, écologique ?

4. Sur la pertinence de l'instrument CTE et du dispositif de pilotage (CDOA)

- Recueillir les opinions sur la mise en œuvre de l'instrument CTE au regard de :
 - la dimension territoriale
 - le mécanisme de contractualisation,
 - les procédures liées au diagnostic
 - à l'élaboration du (des) contrat-type(s),
 - la démarche collective).
- Le volume de la subvention (prime) est-elle adaptée aux besoins des agriculteurs ?
- Quelles place et efficacité spécifiques du CTE au regard des autres aides et instruments ?
- En bref, quelle est son utilité ?
- Comment le CDOA s'est mise en place (histoire du dispositif) ? Quel est le rôle et le fonctionnement de la CDOA ? Quelles y sont les stratégies d'alliance et des oppositions ? LA CDOA est-elle (pourrait-elle devenir) un instrument d'orientation de l'agriculture ? Quel rôle jouez-vous ?
- La diffusion (nombre et fonctionnement) des CTE peut-elle être jugée satisfaisante ?
- Est-ce un outil adapté au contexte Guadeloupéen ?
- Que traduit le T de CTE ?
- Si la mise en sommeil du CTE devait se transformer en congélation quelle(s) outil(s) verriez-vous ?

5. Sur l'impact de la reconnaissance de la MFA sur l'institution

- A-t-elle modifié son organisation et ses alliances ?
- Quels moyens nouveaux ont-ils été mobilisés pour sa mise en œuvre ou son accompagnement ?
- Quelles actions concrètes en accord avec la MFA l'institution a-t-elle mises en œuvre ?

B - Porteur de projet

1. La place de l'acteur dans l'institution ou organisation

- Quelles sont les fonctions et la place de l'enquêté ?
- Depuis quand ?
- Organigramme et bref histoire

2. Sur les fonctions de l'agriculture et les effets de la politique agricole (situation actuelle)

- Quelles fonctions joue(aient) l'agriculture (avant la LOA) à la Guadeloupe ?
- Quelles en sont les principaux effets positifs (qualité des paysages, de vie...) ou négatifs (pollution, destruction des paysages...) ?
- Citer 5 adjectifs (productiviste, mauvaise,...) pour caractériser l'agriculture actuelle à la Guadeloupe.
- Pensez-vous que les aides publiques sont pertinentes ou efficaces pour maîtriser (corriger) des effets négatifs ou positifs ?

3. Sur la politique de soutien ou de promotion de l'agriculture à mettre en place

- Comment voyez-vous l'agriculture guadeloupéenne dans 10 ans ?
- Compte tenu du constat précédent, et de cette perspective, quel serait le modèle (type d'intervention et mécanismes) d'agriculture à privilégier à la Guadeloupe ?
- Quel type d'exploitations (et quelles zones) sont susceptibles de porter ce modèle ? Quelles conséquences sur le territoire ?
- Quelles seraient les orientations à retenir pour réduire les effets négatifs ou promouvoir les effets positifs (paysage, qualité de la vie en milieu rural) ?
- Quels seraient les attendus dans les champs social, économique, écologique ?

4. Sur la stratégie d'adaptation de l'institution pour mettre en œuvre la MFA

- En quoi la reconnaissance de la MFA a-t-elle modifié la vision stratégique de l'institution ?
- Constitue-t-elle un enjeu important ?
- En quoi a-t-elle modifié sa mission ?
- En quoi a-t-elle modifié son organisation ?
- Quelle modification en terme de GRH (formation, embauche, etc.) ?
- Quels moyens nouveaux ont-ils été mobilisés pour sa mise en œuvre ou son accompagnement ?
- Quelles actions concrètes en accord avec la MFA l'institution a-t-elle mises en œuvre ?
- Quels rôles a-t-elle joués au sein de la CDOA ?
- Existe-t-il un lien entre la MFA et les CTE ?
- Quels impacts la mise en œuvre de CTE a-t-elle sur la mission de l'institution, son organisation, la GRH et les moyens alloués ?
- En quoi la « mise en sommeil » des CTE modifie-t-elle votre stratégie ?

5. Sur l'émergence de l'idée de projet

- Comment l'institution a-t-elle été informée sur les CTE ?
- Quels rôles a joué la CDOA ? Quels rôles devrait-elle jouer ?

- Pourquoi l'institution a choisi être porteur de projet ?
- Quelle est l'origine du projet ?
- Qui a eu l'initiative de l'idée ?
- Provient-elle d'une démarche interne ou externe ?
- Quels en sont les objectifs ?
- Quelles ont été les stratégies d'alliance, les oppositions et les conflits ?

6. Sur la déclaration d'intention

- Quels ont été les éléments de la déclaration d'intention ?
- Quelle a été la réaction de la CDOA lors de la présentation de la déclaration d'intention ?
- Pensez-vous que le CDOA soit le meilleur dispositif de gouvernance (gestion) ?

7. Sur l'élaboration du Contrat-Type

- Comment a été construit le partenariat ?
- Comment ont été associés à la réflexion les agriculteurs et les autres ruraux (faire la liste des autres acteurs) ?
- Comment le territoire a-t-il été choisi et délimité ? (Enjeux, alliance, justificatifs, historiques politiques, sociaux, stratégiques ?)
- Comment le diagnostic a-t-il été réalisé ? Qui ? Quel a été l'intensité de la discussion des résultats ? un consensus a-t-il été obtenu entre les partenaires ?
- Quelles ont été les références mobilisées ? Une analyse prospective a-t-elle été réalisée ?
- Quels ont été les champs couverts (social, économique, écologique) ?
- Quels ont été les outils et les méthodes utilisées ?
- Quels ont été les moyens humains et financiers accordés au diagnostic ?
- Quelles ont été les formes de concertation et les cadres de négociation ? (comité technique, comité de pilotage, groupe de voisins, groupes professionnels ?)
- Comment ont été choisies les mesures types ? Qui ? Comment ? Outils et méthodes utilisées ?
- Quelles ont été les références mobilisées ? Quel a été le support scientifique ? Quelles ont été les hypothèses concernant les effets négatifs à corriger ou positifs à encourager ?

8. L'animation du contrat

- Quelle a été la politique de communication mise en place pour accompagner le contrat ?
- Qui se charge de l'animation du dispositif CTE autour du Contrat-Type et du montage des DAE personnels ?
- Quel est le dispositif de suivi des CTE signés ?
- Combien de personnes susceptibles de signer ?

9. Synthèse

- Y a-t-il des difficultés dans la diffusion du CTE ?
- Quelles sont les perspectives de diffusion du CTE ?
- Le CTE constitue-t-il un outil adapté au soutien de l'agriculture à la Guadeloupe ?
- A quelles conditions pourrait-il mieux répondre aux besoins du développement agricole (de l'aménagement territorial) ? (cf. questions B.3.4 et B.3.5)

C- Agriculteurs, bénéficiaires de CTE

1. Qui est-il et quelle est sa situation professionnelle ?

- Situation de famille (Age, nb d'enfants, a-t-il un successeur...)
- Origine (agricole ou non)

- Formation (niveau de formation et formation continue)
- Trajectoire professionnelle
- Responsabilités dans OPA, mouvement associatif et institutions politiques (avant et maintenant).

2. Description de l'exploitation.

- Les principales composantes du système (terres en propriété, type de loyer...)
- Politique de commercialisation
- Comment l'agriculteur voit-il son avenir dans les 10 prochaines années ?

3. Sur sa motivation à se lancer dans un CTE

- Pourquoi s'est-il lancé dans un CTE ?
- Comment a-t-il été informé de l'existence du CTE et de son rôle ?
- Quelle a été sa participation dans le montage du Contrat-Type ?
- Quelle représentation personnelle a-t-il du contrat type ?

4. Description de son contrat

- Quels sont les objectifs du projet ?
- Comment s'est fait le choix des Mesures-Types ?
- Comment le contrat a-t-il été mis en œuvre ?
- Quelles ont été les difficultés rencontrées ?
- Quel est son sentiment sur l'adéquation du montant et des procédures ?
- Quelle la pertinence du projet au regard des problèmes identifiés lors du diagnostic ?
- Quelles sont les adaptations à faire dans son cas ?

5. Sur son diagnostic de situation

- Avez-vous participé personnellement au diagnostic collectif ?
- Se retrouve-t-il dans le diagnostic collectif ?
- Quel était le projet d'EA avant le CTE ? Est-ce que le DAE a changé votre vision de l'EA ? Est-ce que l'élaboration du DAE vous a permis de faire évoluer votre projet ?
- Qui a fait le DAE ?
- Quels en sont les principaux éléments ?
- Avez-vous utilisé le diagnostic pour d'autres choses (investissement, changement des production, etc.)

6. Etude du changement des pratiques techniques, économiques et sociales

- Avez-vous modifié vos pratiques techniques ? (lesquelles, comment se traduit le changement...)
- Avez-vous modifié vos pratiques économiques (vente, achat, investissements, gestion...) ? (lesquelles, comment se traduit le changement...)
- Avez-vous modifié vos pratiques sociales (relation avec les autres producteurs ou acteurs locaux, avec la chambre...) ? (lesquelles, comment se traduit le changement...)
- Aviez-vous un projet d'EA collectif avant le CTE ?

7.- Synthèse

- Qu'est-ce que la multifonctionnalité pour lui ?
- Qu'est-ce qu'un CTE ?
- Quelle est son utilité ?
- Quelle est sa place parmi les différentes aides ?
- Est-ce un outil adapté pour la Guadeloupe ?
- A quel type d'agriculteurs est-il le plus utile ?

Annexe 4 : Fonctionnement de la CDOA

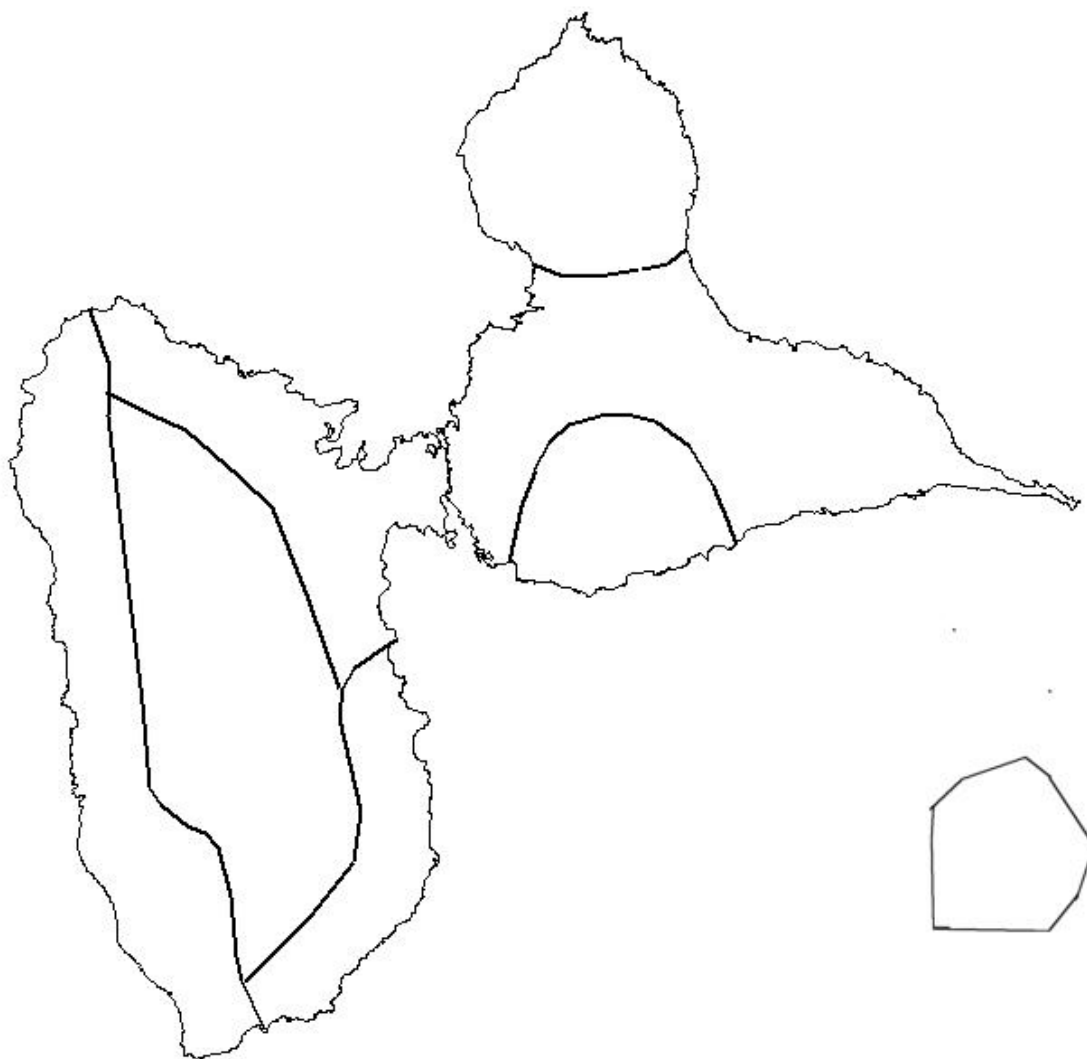
	CDOA 20 juillet 2000 Section Structure et économie des exploitations	CDOA, Section CTE 26 octobre 2000	CDOA ? section CTE 17 novembre 2000	CDOA, Plénière 10 mai 2001
Présidée par	Herment Daf	Ménard (représentant le préfet)	Pate, directeur adjoint DAF	Gauthier
Ordre du jour	<p>Agrément des coopératives</p> <p>Pidil</p> <p>Proposition de la SMI retenue pour le calcul de la dégressivité des aides pour la grille CTE (aide à l'hectare ou à l'UGB)</p> <p>Convention relative à la mise en œuvre des CTE entre Cnasea-Adasea et le préfet</p> <p>Examen des dossiers de demandes de second versement de PPM et de DJA</p> <p>Divers</p>	<p>Projet de Convention Cnasea/préfet</p> <p>Note explicative départementale</p> <p>Projet d'arrête préfectoral agrements des contrats pour la mise en œuvre des CTE</p> <p>Divers</p>	Examen des cte	<p>Information CTE</p> <p>Renouvellement du droit de préemption de la Safer</p> <p>Proposition du cahier des charges pour l'élaboration du schéma directeur départemental</p>
Participants	7	15	15	NC
Les questions débattues	<p>1.- SMI ne peut pas être traité tant que le schéma des structures (date limite fin 2000 loi de 1999) ne soit pas connu. Donc sur soir</p> <p>2.- La proposition (Daf ??) pour que le Cnasea soit le seul organisme instructeur des dossiers CTE soulevé des critiques de la part des participants.</p> <p>Le Cirad et l'Inra proposent que les</p>	<p>1.- Discussion et acceptation de la convention Cnasea/préfet, ayant été préparée par un petit groupe et tenant compte des réactions de la réunion du 20 juillet, le projet est accepté.</p> <p>2.- Pate commente la note transmise le 11 octobre 2000 concernant l'arrêté préfectoral d'agrément du contrat type et des mesures types (envi, éco, empl). La note est approuvée à</p>	<p>Répartition de l'enveloppe de 100 000 F/an/5 ans au titre du 2^{ème} tranche. La priorité est de définir de nouvelles mesures ago-environnementales. Tous les porteurs sont sollicités pour y contribuer. La proposition des participants étant de distribuer la somme en parts égales aux porteurs les plus engagés cad : APAG, CDJA, GIE-agroservice, Parc</p>	<p>Bilan des CTE</p> <p>9 signés</p> <p>54 en préparation pour 2001</p> <p>13 des 54 présentés à la Cdoa du 22 mai</p> <p>500 KF alimente le fonds CTE en 2000</p> <p>2.5 MF seront nécessaires en 2001</p> <p>300 KF pour l'animation</p>

	<p>phases 2.1 (diagnostique territoriale) et 2.3 (diagnostic de l'exploitation) soient ouvertes à d'autres organismes. Mais, afin d'homogénéiser les présentations à la CDOA, seul le Cnasea soit l'organisme habilité à présenter les dossier.</p>	<p>l'unanimité</p> <p>3.- Le plafond concernent uniquement les subventions CTE, les autres financements ont ses propres règles.</p> <p>4. Divers : Porteurs de projets. Pate signale que face à la présence importante de porteur des projets doivent faire une demande de reconnaissance auprès du préfet.</p> <p>Colloque Cirad (21-24 novembre) Pendant ce colloque il est prévu de signer es premiers Cte (22 novembre).</p>	<p>National et Safer (20000 F)</p> <p>La CAG se voit confie le travail sur l'homogénéisation des dossiers d'accompagnement des CTE</p>	<p>12 mesures ont été mises en place en 2001</p> <p>4 nouvelles mesures agro-environnementales sont proposées en 2001</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un bocage élevage 250.5€/ha - Rotation ananas-cas-prairies 564.5€/ha et 295.5€/ha - Paillage naturel de vivres et ou maraîchage 390€/ha - Jachère maîtrise d'assainissement du sol en culture de banane : montant de l'aide 900€/ha
Les dossiers présentés	<p>Pas des dossiers présents car section différente</p>		<p>9 Dossiers présentés</p> <p>1 Apag (Plantations hais et arbres)</p> <p>2 Safer (Baie Mahault)</p> <p>1 CAG</p> <p>5 Gie agro-service</p>	
Commentaires				

	CDOA section CTE 22 mai 2001	CDOA section CTE 06 novembre 2001	CDOA section CTE 13 juin 2002	CDOA section CTE 12 décembre 2002
Présidée par	M. Pate Daf	Pate	Menard	Gauthier Economie agricole chef du service
Ordre du jour	Avancement de la procédure Examen Divers	Instruction des dossiers divers	Examen des CTEs Divers	Examen des CTEs Divers
Participants	14	NC	NC	12
Les questions débattues	<p>Avancement :</p> <p>Avril 2001 paiement des CTE 2000</p> <p>Les porteurs de projets reconnu sont : SAFER ; APAG ; GIE ; Parc National</p> <p>Les 4 mesures discutées dans la CDOA (avant) envoyés au ministère pour approbation UE</p> <p>Les bénéficiers doivent établir chaque année une déclaration concernant le respect des engagements CTE</p> <p>Précommission (Canasea, Daf, et le porteur du projet) pour examiner les dossier avant présentation à la Cdoa.</p> <p>Une fiche synthétique unique pour la présentation établie par le Cnasea</p> <p>Discussion sur la culture de manioc comme culture patrimoniale : manuellement</p> <p>Il est question (point 4) de l'affectation des crédits d'appui à l'élaboration et à l'animation des projets collectifs de CTE.</p>	<p>Mise en garde : aucun dossier ne serait présenté à la CDOA si les documents suivants ne sont pas fournis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2001 Déclaration de surface - Numéro siret - Contrat de location ou de mise à disposition des terres - RIB - Attestation de situation de régulière vis-à-vis des contributions et cotisations légalement exigibles aux régimes de base obligatoire de protections sociales de salariés et non salariés <p>Problème de majoration (5%) JA. 5 ans après l'installation seulement.</p> <p>Dans le Cte banane il est prévu la mesure ramassage des gaines mais il faudrait prévoir la valorisation après la phase de stockage chez l'exploitant.</p> <p>Il est noté que la « la filière canne est le parent pauvre des mesures agro-environnementales CTE. Il serait urgent que les professionnels</p>	<p>Rappel, par Menard, que les membres de la CDOA doivent respecter la règle de confidentialité.</p> <p>Il rappelle également le rôle de porteurs de projet</p> <p>Guichon rappelle que le taux de 50% est réservé aux projets présentant un caractère collectif</p> <p>La safer présente des CTE périurbains</p> <p>Guichon (responsable cnasea récemment arrivé) joue un rôle, désormais, du gardien de la logique contractuel et du sérieux de l'opération</p> <p>Il souhaite un dépôt au fil de l'eau et pas en paquet avant la Cdoa (contrôler)</p> <p>Il rappelle que certains agriculteurs ont de demande de remboursement de Dja, etc.</p> <p>Pour le Gie, il demande de justifier le caractère économique de la demande pour les exploitations agricoles</p>	<p>Gauthier rappelle la suspension des CTE (décision ministérielle du 6 août 2002) ainsi que les dispositions transitoires pour examiner les 14 dossiers : montant moyen n'excédant pas les 27 000 euros (circulaire Depse/SDEA/C2002-7044 10 octobre)</p> <p>Chaque dossier est discuté.</p> <p>CAG estimé par exemple que le coût du bâtiment pour banana est trop élevé</p> <p>De problème juridiques sur la construction de bâtiments d'un locataire gfa sont posé</p> <p>On voit apparaître le travail du pré-comité que doit présenter des dossier avec un avis car dans le cr l'ajournement est du au faite que la commission suit l'avis de la pré comité.</p> <p>On sent que la cdoa commence à porter des jugements sur le réalisme des projets à partir des critères techniques et économiques</p>

	<p>La CAG et le Cnasea ne peuvent bénéficier car une convention spécifique a été signée avec le préfet.</p> <p>La répartition (proposition) est :</p> <p>« Il est proposé de retenir d'une part le nombre de CTE signés ou en projet en 2001 et d'autre part de sa capacité à mobiliser les acteurs, de ses compétences et des démarches entreprises.</p> <p>Safer = 31%</p> <p>Gie= 60%</p> <p>Apag = 6,5%</p> <p>GDA Eco-Bio = 2,5% (nouveau)</p>	<p>notamment le ctics mettent en place un groupe de travail pour proposer des MAE canne.</p> <p>La cdoa examine 5 dossiers déjà financés pour majoration des taux de financement</p>	<p>se trouvant hors d'une démarche qualité.</p> <p>L'adhésion à une démarche collective doit être signalée dans le dossier.</p> <p>Les dossiers doivent avoir l'ensemble de justificatifs fonciers</p>	
Les dossiers présentés	<p>Safer = 1</p> <p>Gie = 12</p>	<p>Daf = 1 projet individuel</p> <p>Gie = 17</p> <p>Cnasea = 2</p>	<p>Safer = 10 (</p> <p>CAG = 12 (dont 1 a été retiré en séance et 1 avis défavorable)</p> <p>GIE= 12 (dont 3 seulement avis favorable)</p> <p>Cnasea = 5</p> <p>De 39, 1 a été retiré et 9 ajournés.</p>	<p>Safer = 9</p> <p>Cnasea = 4</p> <p>CAG = 1</p> <p>6 avis favorable</p> <p>5 sous réserve</p> <p>2 ajournés</p> <p>1 avis défavorable</p> <p>Règle de 27 000€ respecté</p>
Commentaires			<p>Plusieurs participants sont en retard car ils viennent de chez le Préfet</p>	

Annexe 5 : Proposition de la Chambre d'Agriculture de découpage en petites régions (1999)



Annexe 6 : signifié des sigles employés

BPA	Bananeraie Pérenne d'Altitude (CTE type Guadeloupe)
CAD :	Contrat d'Agriculture Durable
CDOA :	Commission Départementale d'Orientation Agricole
ChA :	Chambre d'Agriculture
CST-CTE	Comité Scientifique et Technique pour les CTE
CTE :	Contrat Territorial d'Exploitation
GFA :	Groupement Foncier Agricole
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
LOA :	Loi d'Orientation Agricole
OCM :	Organisation Commune des Marchés
OGAF :	Opération Groupée d'Aménagement Foncier
OPA :	Organisation Professionnelle Agricole
PLU :	Plan Local d'Urbanisation
PRDA :	Plan Régional de Développement Agricole
SAR :	Schéma d'Aménagement Rural
SCoT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SdS :	Schéma des Structures